



SARRALTROFF



Echos Municipaux 2009



Antoine REIN (1871-1941)

Depuis de nombreuses années, nous illustrons la page de garde de notre bulletin communal soit par un dessin soit par une photographie ancienne du village ayant un caractère remarquable. Monsieur Billmann Pierre de Pulnoy (54) et Monsieur et Madame Claer Antoine de Sarraltroff nous ont remis cette très belle photo du moulin de la Sarre qui date exactement d'il y a 100 ans (1909). Nous les en remercions.

Le moulin Rein, ou moulin de Sarraltroff fut construit en 1695 par Paulus Deutsch de Bettborn alors que Walter de Lutzelbourg était comte. Il servit comme moulin à farine jusqu'en 1905, date du décès du dernier meunier Jacques Sins. Antoine Rein (24-3-1871 - 24-3-1941) avait épousé la fille aînée de Jacques Sins, Marguerite qui se noya accidentellement dans la Sarre à l'endroit du lavoir, alors qu'elle était enceinte en 1906 en laissant 5 orphelins âgés de 2 à 6 ans. C'est Antoine Rein qui fit installer une turbine pour produire de l'électricité qui ne servit qu'au moulin de 1908 à 1914 pour alimenter :
– en 1909 : un concasseur de céréales,
– une scierie à grumes à scie verticale (voir bulletin communal de 2006).

A cet effet, il prolongea l'ancien moulin par un bâtiment en dur (à gauche sur la photo) en 1908-1909, fit construire un petit hangar (à droite sur la photo), détruisit les anciennes écuries qu'il fit reconstruire (à l'arrière sur la photo). A partir de 1913, Rein Antoine installa à ses frais un réseau de distribution d'électricité dans le village ce qui fit que le village cessa de s'éclairer à la lampe à pétrole et à la bougie à compter de cette date, et bénéficia de l'éclairage public.

En 1954, EDF prit la relève en fournissant du courant alternatif en place du courant continu fourni par le moulin. Pour les habitants du village, à cette époque, il devenait de plus en plus difficile de se procurer des appareils ménagers en continu et les besoins avaient aussi considérablement augmenté.

Sur la photo, du côté droit on voit une planche sur un escabeau qui servait de balançoire à bascule pour les enfants, avec Rein Antoine entouré de ses trois enfants : Angélique, Jacques et Joseph.

Album souvenir

Noces de diamant
de M. et Mme
Madeleine et
Robert Beauvais



Aubade des pompiers
pour la fête patronale



Les vœux du Maire

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Le mois de janvier est celui des vœux.

« Janvier » tient son nom du dieu romain des portes, « Janus », dieu à deux têtes, l'une regardant le passé, l'autre l'avenir.

Le bulletin communal joue le rôle d'une Porte de Janus et nous permet de poser notre regard sur l'année écoulée et après avoir passé le seuil, de scruter les augures de la nouvelle.

Qu'il me soit permis à cette occasion de vous saluer toutes et tous et de vous présenter ainsi qu'à vos familles mes vœux les plus sincères de bonheur, de réussite et de santé la meilleure possible.

Ces vœux vous parviendront peut être un peu plus tard cette année car comme vous le constaterez à la lecture de ce bulletin nous avons eu une fin d'année trépidante. Je ne doute pas de votre compréhension.

En tout cas sachez qu'ils viennent du fond du cœur.

Bonne et heureuse Année 2010.

Votre maire,

Francis Mathis

Le mot du maire

Dans le devenir d'un village, certaines années sont plus importantes. L'année 2009 restera marquée par l'entrée dans sa phase concrète de la ligne L. G. V. Est à Sarraltroff. Mais un rappel est nécessaire pour comprendre les événements et leur enjeu...

En 1993, a lieu l'enquête publique « déclaration d'utilité publique » (DUP) sur

Breuil, déclaré en peu de temps par trois fois, sinistré pour catastrophe naturelle résultant des eaux de ruissellement dévalant, lors de fortes pluies, les hauteurs du Bergholz.

Durant cette enquête complémentaire de 2009, le conseil municipal, comme en 1993, réclame l'allongement du viaduc jusqu'au chemin vicinal du Wolzingen,

allongement du viaduc à 435 mètres avec le rétablissement hors eaux du chemin du Wolzingen, ceci pour des raisons de sécurité mais également pour des raisons paysagères. Signalons que la préservation de cette voie de secours ne concerne pas uniquement Sarraltroff mais tous les villages du canton de Fénétrange situés en aval de notre commune. Les élus de la commune ne se satisfont pas de cette solution et réclament plus, à la fois pour des raisons hydrauliques, mais aussi paysagères et sollicitent du préfet une réunion avec R. F. F. (Réseau Ferré de France). Une réunion de concertation a lieu le 9 septembre 2009 à la Préfecture de Metz, et, à la suite d'une après-midi de discussions, on aboutit à un compromis, officialisé par un arrêté du Préfet en date du 5 novembre 2009.

Mais un nouveau litige va survenir.

Pourquoi ?

La raison en est simple : le modèle et la simulation du viaduc présentés photographiquement à Metz, et que chacun des membres présents a validé, censé mesurer 435 mètres avec deux arches et trois piliers supplémentaires à l'est de la RD 43 en mesurait en fait 460, ce que nous ne réaliserons qu'un mois plus tard, lors d'une réunion de travail avec l'architecte et le maître d'œuvre en mairie de Sarraltroff. Il y avait eu « fausse donne ». Nous alertons donc immédiatement les services du préfet, les représentants politiques qui nous ont soutenu, la presse, la radio, nous prenons attache à nouveau avec notre avocat car nous n'excluons pas une action contentieuse. Finalement, lors de



Le choix final lors d'une suspension de séance à la mairie de Sarraltroff le 23 décembre 2009

toute la ligne du TGV-Est de Paris à Strasbourg. C'est M. Robert Beauvais qui était maire à l'époque. Les élus et la population découvrent alors avec stupéfaction que le viaduc envisagé dans un premier temps par la mission ESSIG, long de 1300 mètres environ pour le passage de la vallée de la Sarre à Sarraltroff, ne mesure plus que 370 mètres et qu'il est prolongé de part et d'autre d'une butte de terre de 20 mètres de haut barrant dangereusement la vue sur les Vosges. L'ensemble de la commune se mobilise massivement contre ce projet et le commissaire enquêteur de l'époque recommande, lors de la remise de son rapport, de prévoir une plus grande ouverture vers l'est.

Un peu plus tard, Léon Schnitzler, alors adjoint au maire, obtient pour la commune le bénéfice d'une enquête hydraulique complémentaire de part et d'autre du viaduc de la Sarre. Cette enquête complémentaire appelée aussi « Enquête Loi sur l'Eau » se déroule au début de l'année 2009 et voit une nouvelle vague de protestations car le viaduc présenté dans le dossier d'enquête ne mesure que 410 mètres de long et la butte de terre qui le prolonge menace fortement l'équilibre du quartier du

soit une longueur de viaduc de 540 mètres, car ce chemin est hors-eaux. Le commissaire enquêteur est sensible à notre argumentation validant le fait que ce chemin représente la seule voie utilisable en cas de danger, comme voie de secours, au cas où la RD 43 serait obstruée. Le commissaire enquêteur préconise donc dans son rapport un



La délégation en préfecture de Metz le 9 septembre 2009

la nouvelle réunion de concertation du 23 décembre 2009, fixée en mairie de Sarraltroff, par le représentant du Préfet, le Chef de Projet de la LGV EST, M. Alain Cuccaroni, reconnaît qu'il y a eu erreur de la part de ses services et propose, à titre de réparation, le choix entre deux options : un viaduc de 450 mètres avec trois poteaux à l'est de la RD 43 et une berme mais des poteaux plus larges, ou un viaduc de 441 mètres avec deux poteaux à l'est de la RD 43 mais sans berme.

Ces deux options sont proches de la proposition présentée à Metz en septembre. En effet, pour des raisons à la fois techniques et économiques, le viaduc de 460 mètres proposé à Metz n'était pas réalisable et présentait des difficultés techniques plus grandes et surtout beaucoup plus coûteuses selon RFF... Le choix de vos élus s'est donc porté, ce 23 décembre, sur la solution approchante avec un viaduc d'une longueur totale de 441 mètres et deux piliers à l'est de la RD 43. Le tout sera accompagné de mesures compensatoires à savoir la participation de R.F.F. à des travaux hydrauliques dans le Quartier du Breuil à hauteur de 500 000 €. Cette option a paru satisfaisante à tous. Certes, nous n'atteignons pas les 540 mètres, mais par rapport au projet de départ, le progrès est notoire. Je tiens à remercier le conseil municipal particulièrement impliqué dans ce dossier mais aussi tous les élus qui nous ont soutenu, et vous aussi, vous tous, qui, par la voix pétitionnaire avez été un soutien de notre action, sans oublier les représentants des services de l'État qui ont été à notre écoute. Un nouvel arrêté préfectoral modificatif doit faire suite à cette réunion du 23 décembre 2009, il validera officiellement les décisions prises.

Mais un nouveau problème menace notre qualité de vie et notre environnement... Celui des carrières. Comme vous le savez peut-être, la société de services Guintoli, ayant son siège en région parisienne, cherche à implanter une carrière de pierre sur la berge ouest de la Sarre, approximativement entre la route de Dolving et le château de Sarreck sur une surface estimée à 11,8 ha pour y extraire 550 000 mètres cube de roche. Cette carrière serait ensuite sous-traitée pour l'exploitation. Ces pierres serviraient à constituer la voie passante (le ballast si l'on peut dire) de la nouvelle L.G.V. Est. Nous ne pouvons accepter une dégradation supplémentaire de notre paysage et de notre lieu de vie. La ligne TGV-Est englutira à elle seule déjà 41 ha du ban communal car les travaux seront colossaux. De plus, deux carrières

déjà existantes, à savoir l'entreprise Beck à Romelfing, et la carrière Kuchly à Hilbesheim-Réding sont prêtes à fournir les volumes requis... L'une est attenante au ban communal de Sarraltroff, l'autre est située à quelques kilomètres à peine. Nous estimons qu'il n'existe donc aucune raison valable pour dépecer encore plus notre village.

Nous nous battons ensemble, avec votre soutien, pour nous y opposer. N'hésitez donc pas à signer la pétition qui circule actuellement dans le village « Non Aux Carrières ».

Le TGV, pour ce qui nous concerne, est donc entré maintenant dans sa phase active. Vous avez tous pu constater que les fouilles archéologiques, du côté de



Dolving sont achevées : une villa gallo-romaine (600 après Jésus-Christ environ) et deux fermes gauloises (600-800 avant Jésus-Christ) ont été mises au jour. Les archéologues ont également découvert les restes d'un soldat tombé lors des combats d'août 1914 à Sarraltroff. Des sondages sur les futures aires de stockage (du côté du Wolzingen - Bergholz) se sont achevées en décembre 2009 et les services de la DRAC devraient décider des fouilles de sauvetage.

De plus, le remembrement lié à la réalisation de la L. G. V. Est est en cours. Sachez que la mise en exploitation du deuxième tronçon de la L. G. V. est prévue en 2016 et que les travaux de génie civil dureront de 2010 à 2014.

Toutes ces difficultés n'ont pas empêché les membres du conseil municipal de se consacrer à la réalisation d'autres projets :

– la rue de la Sarre (assainissement, trottoirs et voirie) est achevée, complétant avec la rue de La Fontaine, la réhabilitation complète du quartier

« historique » de notre village.

– le lotissement et la voirie de la rue de la forêt,

– l'étude de la réhabilitation de la rue des vergers est achevée. Les travaux débiteront au 1er trimestre 2010 et permettront d'améliorer la situation sur le plan hydraulique en aval dans le Quartier du Breuil.

La sécurité routière a également été prise en compte avec le renouvellement et la mise aux normes des feux tricolores au centre du village.

D'autres travaux ont été réalisés : la sécurisation des bâtiments scolaires avec l'installation d'une alarme, la réfection de la toiture du presbytère, la création d'un

terrain de pétanque à côté de l'atelier communal (rue de Fénétrange), les illuminations de Noël le long de l'axe principal ont été complétées et une crèche a été installée dans la cour de l'école.

Enfin, du côté des écoles, l'accueil extra-scolaire fonctionne bien, tout comme la bibliothèque... Un atelier de poterie pour les enfants a été mis en place à titre expérimental les mercredis matins.

Du point de vue communautaire enfin, le transport à la demande, ISIBUS, et le portage de repas à domicile sont devenus réalité.

Voilà donc pour cette année 2009 qui fut difficile, certes, mais qui s'achève sur des résultats que nous jugeons plutôt satisfaisants. L'enjeu des années 2009-2010 est et sera le « bien-vivre » dans un environnement que nous espérons le meilleur possible. C'est pourquoi restons unis et solidaires, c'est ainsi que nous gagnerons...

*Bonne année et bonne santé à tous,
Votre Maire, Francis MATHIS.*

Fonctionnement

COMMUNE DE SARRALTROFF			
BUDGET PRIMITIF 2008 - COMPTE ADMINISTRATIF 2008 - BUDGET PRIMITIF 2009			
Section de Fonctionnement - DEPENSES			

CHAPITRES M 14	B.P. 2008 (Prévisions)	C.A. 2008 (Résultats)	B.P. 2009 (Prévisions)
FONCTIONNEMENT : Dépenses	457 723,00 €	230 647,77 €	742 060,00 €
60 - Achat et variation des stocks	24 100,00 €	26 149,33 €	24 100,00 €
61 - Services extérieurs	40 890,00 €	13 516,86 €	40 890,00 €
62 - Autres services extérieurs	1 100,00 €	329,52 €	1 100,00 €
63 - Impôts Taxes	2 800,00 €	2 710,00 €	2 800,00 €
64 - Charges de personnel - 012 -	131 930,00 €	106 445,89 €	131 930,00 €
65 - Autres charges courantes	48 650,00 €	45 029,69 €	48 650,00 €
66 - Charges financières	10 600,00 €	10 555,94 €	10 600,00 €
67 - Charges exceptionnelles	- €	- €	- €
042 - Transfert entre sections - Op Ordre	- €	- €	- €
023 - Virement Sect° d'investis.	197 653,00 €	----	368 008,00 €

COMMUNE DE SARRALTROFF			
BUDGET PRIMITIF 2008 - COMPTE ADMINISTRATIF 2008 - BUDGET PRIMITIF 2009			
Section de Fonctionnement - RECETTES			

CHAPITRES M 14	B.P. 2008 (Prévisions)	C.A. 2008 (Résultats)	B.P. 2009 (Prévisions)
FONCTIONNEMENT : Recettes	457 723,00 €	480 424,87 €	742 060,00 €
70 - Produits Domaine et Ventes	7 000,00 €	12 346,17 €	11 500,00 €
73 - Impots et Taxes	143 265,00 €	175 627,06 €	207 000,00 €
74 - Dotations Subventions Partic.	141 380,00 €	144 509,10 €	160 360,00 €
75 - Autres Prod de Gestion Cour.	146 078,00 €	104 725,66 €	73 500,00 €
013 - Remb. sur salaire CEC CES	20 000,00 €	43 091,68 €	40 000,00 €
76 - Produits financiers divers	- €	4,86 €	- €
77 - Cession d'immob. Vente Terr	- €	120,34 €	- €
79 - Transfert de charges (assur)	- €	- €	- €
002 - Excedent de Fonct° reporté	- €	- €	249 700,00 €

Investissement

PROGRAMMES DE TRAVAUX	art-opérat	DEPENSES PREVUES	RECETTES PREVUES	Subv	SOLDE A LA CHARGE DE LA COMMUNE
Voirie Diverses Rues Rue de la Fontaine - Rue de la Sarre	2151-23	285 000,00 €	70 000,00 € 7 300,00 € 108 000,00 €	D57 CCAS RTE	99 700,00 €
Voirie Diverses Rues Chemin du Petit Stade	2151-23	80 000,00 €	- €		80 000,00 €
Travaux Stade - Solde de subventions 2007	21318-28	- €	18 000,00 €	LF-D57	/
Viabilité et Voirie Rue de la Foret - Eclairage Publ	21534-27	25 000,00 €	- €		25 000,00 €
Atelier Communal et local Sapeurs Pompiers	21318-15	30 000,00 €	10 000,00 €	M Int	20 000,00 €
Travaux Salle des Fetes - Solde de subv. 2007	21318-29	- €	6 700,00 €	D57	/
Création Piste Pietonne Rue de Fénétrange	2151-23	26 000,00 €	- €		26 000,00 €
Feux Tricolores - Mise aux normes	21534-17	30 000,00 €	- €		30 000,00 €
Ecole - Arret de Bus sécurisé	21312-14	6 000,00 €	1 490,00 €	D57	4 510,00 €
Ecole - Salle Informatique	2183-20	40 000,00 €	11 500,00 €	DGE	28 500,00 €
Ecole - Fermeture de la cour	21312-14	5 000,00 €	- €		5 000,00 €
Poste HAUT DEBIT - ADSL	21538-30	20 000,00 €	- €		20 000,00 €
Prévention des Crues - Etudes Hydrauliques	21538-31	7 000,00 €	- €		7 000,00 €
Mairie - Façade et Menuiseries Extérieures	21311-11	32 000,00 €	8 900,00 €	DGE	23 100,00 €
Poteaux d'incendie	21531-18	8 000,00 €	- €		8 000,00 €
Réfection du Mur du Cimetière	21316-16	10 000,00 €	- €		10 000,00 €
AVANCE BP ANNEXE LOTISSEMENT	27638	60 000,00 €	- €		60 000,00 €
SOLDE BUDGETAIRE "Surplus" (art 2188)	2188-20	96 891,00 €	- €		96 891,00 €
TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT (recettes)	10223	- €	5 000,00 €		
FONDS COMPENSATION TVA - FC TVA	10223	- €	11 500,00 €		
Virement de la Section de Fonctionnement	*021	- €	197 653,00 €		
Rés de Fonct. Capitalisé N-1 (art.1068)	1068	- €	288 605,00 €		
SANS OPERATION - Remb Capital Emprunt	1641	44 000,00 €	100 000,00 €		
DEFICIT REPORTE	*001	39 757,00 €	- €		
		- €	- €		
TOTAL		844 648,00 €	844 648,00 €	/	

Album souvenir

Concert du chœur d'hommes des
3 Abbayes de Senones dirigé par
M. Schaeffer originaire de Sarraltroff



Les travaux



*La rue de la Sarre
réhabilitée*



*Lotissement
rue de la Forêt*



*Le terrain de
pétanque*

Les fouilles de la villa gallo-romaine

*Villa gallo-romaine
vue générale du
chantier des fouilles*



*Etat des fouilles au
18 octobre 2009*

Ce qui ressemble à un puits



Etat civil 2009



Naissances

BOOG Paul
le 15 janvier 2009

RATREMA Fidérana
le 15 janvier 2009

BECKER Juliette
le 1^{er} mai 2009

MELCHIOR Alexandre
le 27 novembre 2009

*Bienvenue aux nouveaux-nés et
toutes nos félicitations aux parents*

(Arrêté au 30 décembre 2009)



Mariages

M. Jean-Marie GERMAIN et
M^{lle} Marie-Jeanne SCHLACHTER
le 30 mai 2009

M. Patrice FROELIGER et
M^{lle} Sandra SCHMIDT
le 27 juin 2009

M. Fabien MERY et
M^{lle} Mathilde SIMONIN
le 11 juillet 2009

*Sincères félicitations aux jeunes
époux*



Décès

M^{lle} REYMANN Eliane
le 8 février 2009

M^{me} MARTIN
veuve GEOFFROY Marie-Louise
le 25 mars 2009

M. FREISMUTH André
le 28 avril 2009

M^{me} MEYER
veuve POIROT Marie-Louise
le 4 mai 2009

M. GASSMANN Bernard
le 13 mai 2009

M^{me} DEMLING
épouse WENDLING Josiane
le 10 septembre 2009

M. ROOS Fridolin
le 15 septembre 2009

M. MANGEONJEAN Claude
le 17 octobre 2009

*Nos sincères condoléances aux
familles*



HOMMAGE A BERNARD GASSMANN

Bernard Gassmann – Conseiller municipal de 1971 à 1995.

Bernard était artisan maçon retraité. Outre son dévouement au sein du conseil municipal, il s'était également investi auprès de la Croix Rouge et des sapeurs-pompiers.

Nous garderons de lui le souvenir d'un homme affable et dévoué.

Sincères condoléances à sa famille.

RECENSEMENT DE LA POPULATION DE SARRALTROFF

Au cours des mois de janvier et février 2009, les agents recenseurs de Sarraltroff sont passés chez vous pour vous déposer les formulaires de recensement de la population. Les résultats viennent de nous parvenir et donnent les chiffres suivants :

Population municipale :	786 habitants
Population comptée à part (étudiants logés hors de Sarraltroff)	20 personnes
Population totale (population légale) :	806 habitants.
Nombre de logements recensés :	340 logements

Nous tenons à remercier toute la population pour sa participation.



L'agenda des manifestations

Période septembre 2009 - septembre 2010

DATES	MANIFESTATIONS	ORGANISATEURS
27 septembre 2009	Fête Patronale	Sports Réunis
23 octobre 2009	Collecte de Sang	Donneurs de Sang Bénévoles
24 octobre 2009	Foire aux Chrysanthèmes	Arboriculteurs
8 novembre 2009	Armistice 1918	UNC Anciens Combattants
20 novembre 2009	Assemblée	Générale Arboriculteurs
7 décembre 2009	Visite de Saint Nicolas dans les Ecoles	Groupe Scolaire
11 décembre 2009	Fête de Noël des Ecoles	Groupe Scolaire
12 décembre 2009	Sainte Barbe	Sapeurs Pompiers
20 décembre 2009	Fête de Noël du Club de l'Amitié	Club de l'Amitié
8 janvier 2010	Collecte de Sang	Donneurs de Sang Bénévoles
9 janvier 2010	Opération BRULE SAPINS	Amicale des Sapeurs Pompiers
22 janvier 2010	Assemblée Générale	Amicale des Sapeurs Pompiers
29 janvier 2010	Assemblée Générale	UNC Anciens Combattants
5 mars 2010	Assemblée Générale	Souvenir Français
12 mars 2010	Collecte de Sang à OBERSTINZEL	Donneurs de Sang Bénévoles
28 mars 2010	Repas du 3e Age	Commune
18 avril 2009	Marche du Foyer Saint Michel	Foyer et Gymnastique Volontaire
1 ^{er} mai 2010	Foire aux Plantes	Arboriculteurs
9 mai 2010	Victoire 1945 UNC	Anciens Combattants
29 mai 2010	Pizza Flamm à Domicile (Fête des Mères)	Sports Réunis
6 juin 2010	Fête Dieu	Paroisse
3 juillet 2010	Concours de Pétanque et Fête Champêtre	Amicale des Sapeurs Pompiers
9 juillet 2010	Collecte de Sang à GOERLINGEN	Donneurs de Sang Bénévoles
25 juillet 2010	Fête des Vieux Métiers et Brocante	Sports Réunis
25 et 26 septembre 2010	Fête Patronale	Sports Réunis



Le pot de fin d'année des enseignantes

Le carnaval des enfants



des écoles



Bonne retraite Martine



La salle informatique



La crèche de l'école

*Atelier de poterie
du mercredi*



Bibliothèque



Journée du patrimoine :

Nadine Dresch pose devant les panneaux abritant les premières pages du bulletin communal depuis sa création. Le bulletin fait partie de notre patrimoine.

Bonne retraite Martine !



Martine Neurohr, après 39 années passées comme aide maternelle à la commune vient de faire valoir ses droits à la retraite. A cette occasion, le maire lui a remis la médaille communale « Echelon d'or » pour 35 ans de services communaux.

Nous lui souhaitons une longue et heureuse retraite.



Les délibérations du conseil municipal

Lundi 19 janvier 2009

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire.

MEMBRES PRESENTS : Kugler Bertrand, Weber Grégoire, Fillinger Jean-Marc, Schaeffer Jean-Marie, Geoffroy Albert, Schwartzberger Alain, Hajduk André, Dietrich Raphaël, Kern Olivier, Wagner Dimitri, Roth Marie-Thérèse, Jacob Linda, Dresch Nadine,

SECRETARE DE SEANCE : Bertrand KUGLER,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Rabin André

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : -/-

Modifications et observations sur le Compte rendu de la précédente séance (28 novembre 2008) = NEANT

Avant d'entamer l'ordre du jour, le maire présente ses vœux pour la Nouvelle Année aux conseillers municipaux, puis expose quelques communications :

L'inauguration de l'armoire NRAZO prévue le 15 décembre dernier a été reportée à une date ultérieure (non connue à ce jour). Le Conseil Général de la Moselle organisera l'évènement avec les différents intervenants (Moselle Télécom, France Télécom, ARCEP...). Le Maire rappelle la participation de Moselle Télécom et du Conseil Général de la Moselle à l'installation de cette armoire haut-débit s'élevant à 100.000 €.

Une vente de bois (grumes) aura lieu le 5 février prochain à Vic sur Seille. Plusieurs lots de bois seront mis en vente (hêtre, chêne et alizier).

Le Bulletin Communal 2008 a été distribué ce week - end dans les boîtes à lettres de la commune.

Pour palier aux risques de verglas, le maire propose d'étudier pour les prochains hivers, la mise en place d'un système de « Sacs de sel de déneigement chez l'habitant »... Concrètement, les résidents de Sarraltroff (surtout dans les cotes et sur les rues communales) bénéficieront d'un ou deux sacs de sel. Ils seront « chargés » d'utiliser ce sel en cas de verglas dans les rues communales (en première urgence). Le tracteur communal avec l'épandeur de sel circulera toujours...).

Un préavis de grève a été déposé par le personnel enseignant pour la journée du jeudi 29 janvier prochain. Les trois maitresses (2 élémentaire et 1 maternelle) seront grévistes cette journée. L'accueil des enfants sera assuré par l'aide maternelle (Marie Oberlé), éventuellement accompagnée de Corine Karleskind (suivant le nombre d'enfants présents à l'école ce jour).

ORDRE DU JOUR

Les différents points furent examinés comme suit :

Recensement de la Population - Rémunération des Agents Recenseurs - Indemnité du Coordonnateur

Entretien des Berges de la Sarre

Pays de Sarrebourg - Mise en place d'un Circuit de Promenade - Randonnée - VTT

Présentation des travaux du PROJET PACTE 57 - ANNEES 2009 - 2010 - 2011

Renouvellement du CONTRAT AVENIR - LITTNER Bernard

Subvention AMENDES DE POLICE - Feux Tricolores

Subvention AMENDES DE POLICE - Indicateurs de Vitesse

Installation d'un système d'alarme à l'Ecole Primaire

Affaires scolaires : regroupement Maternelle - 09/2009

Travaux 2009 - Requalification du patrimoine immobilier du Centre du Village - Demande de subvention D G E

Travaux 2009 - Travaux au Stade Municipal - Demande de subvention D G E

Recensement de la Population - Rémunération des Agents Recenseurs - Indemnité du Coordonnateur

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la population et les logements de la commune sont actuellement recensés et qu'il est nécessaire de fixer le montant de la rémunération (calculée d'après les documents collectés et complétés) des deux agents recenseurs et de l'indemnité du coordonnateur (forfait fixe) effectuant les tâches suivantes =

- la distribution, à la population, des lettres d'information sur le recensement,
- la participation à deux séances de formation dispensées par le superviseur de l'INSEE,
- la distribution, à la population, des bulletins individuels et des feuilles de logement,
- la récupération, le comptage, la saisie informatique des bulletins complétés par les habitants,
- éventuellement la saisie de fiches de logement non enquêtés (pour les bulletins non restitués),
- le classement et la vérification et le décompte final des documents récupérés,
- la transmission des documents à l'INSEE.

Après délibération, le conseil municipal décide de =

FIXER comme suit la rémunération brute des deux agents recenseurs (agents non titulaires IRCANTEC) = 0,60 € par feuille de logement et fiche de logement non enquêtée,

**1,00 € par bulletin individuel,
0,60 € par dossier d'adresse collective,
6,00 € par bordereau de district,
20,00 € par séance de formation.**

FIXER l'indemnité brute du coordonnateur recensement à 400,00 €.

Considérant qu'il s'agit, pour les deux agents recenseurs d'une rémunération, ceux-ci auront, durant la durée du Recensement, le statut d'AGENTS NON TITULAIRES ; et pour le coordonnateur d'une activité accessoire (Secrétaire de Mairie), l'indemnité sera soumise, en déduction, à la C S G et au R D S.

Le conseil municipal autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Entretien des Berges de la Sarre

Le maire informe les conseillers municipaux d'un courrier émis par la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg concernant la refacturation des frais d'entretien des berges de la Sarre sur l'arrondissement de Sarrebourg. La somme correspondant à ces travaux pour la commune de Sarraltroff est arrêtée à 2.400,26 € TTC. Cette somme est entièrement prise en charge par la Communauté de Communes dans le cadre de sa compétence « Entretien de la Sarre ».

Pays de Sarrebourg - Mise en place d'un Circuit de Promenade - Randonnée - VTT

Le Maire présente au conseil municipal le projet d'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade, de Randonnée et de VTT du « Tronçon N° 14 - Vallée de la Sarre » sur le ban communal de Sarraltroff. Ce dossier est en charge de gestion par le Pays de Sarrebourg.

Le conseil municipal de SARRALTROFF, vu l'ordonnancement n° 2000-914 du 18 septembre 2000 du code de l'environnement,

donne un avis favorable à l'ensemble du plan présenté sur les documents cartographiques ci-joints (sont joints également un tableau présentant l'ensemble du plan du circuit et un tableau récapitulatif uniquement les tronçons traversant le ban communal),

autorise la pose de jalonnements permanents du cheminement à l'aide du balisage et de la signalétique,

s'engage à veiller au maintien des équipements de signalisation de l'itinéraire,

demande au Conseil Général d'inscrire au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée le chemin rural listé ci-dessous et

répertorié sur la carte et les tableaux joints,

La délibération porte sur un tronçon modifié qui n'a pas encore fait l'objet d'une demande et dont le statut juridique a été vérifié.

Ce chemin concerne le circuit de la Vallée de la Sarre : Tronçon n° 14 : parcelle : néant ; section : 12,

Il est indiqué en couleur rouge sur la carte.

s'engage à ne pas aliéner l'emprise des chemins ruraux et sentiers communaux inscrits au plan,

En cas de nécessité d'aliénation d'un chemin rural ou d'un sentier communal inscrit au plan, à informer le CDT et à lui proposer obligatoirement, sous peine de nullité, un itinéraire de substitution qui doit être approprié à la randonnée et ne pas allonger le parcours de manière excessive ou diminuer sensiblement la qualité des paysages traversés. Toute opération publique d'aménagement foncier doit également respecter ce maintien ou cette continuité.

s'engage à interdire la coupure des chemins par des clôtures.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer toute les pièces relatives à ce dossier.

Présentation des travaux du PROJET PACTE 57 - ANNEES 2009 - 2010 - 2011

Le Maire reprend le projet des travaux à réaliser sur les trois années 2009 - 2010 et 2011. Le projet PACTE 57 (subventions départementales sur 3 années) est étudié et les travaux susceptibles d'être subventionnés par ce système sont ensuite présentés. Le maire précise que le projet PACTE 57 doit faire l'objet d'une délibération propre lorsque toutes les données chiffrées définitives seront connues... La décision définitive, sur les projets retenus, sera prise lors d'une prochaine réunion.

Renouvellement du CONTRAT AVENIR - LITTNER Bernard

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les services de l'ANPE de Sarrebourg ont accepté et validé notre demande de renouvellement du poste de Contrat d'Avenir (CAV) Agent Extérieur pour une durée de UN an : soit du 1^{er} février 2009 au 31 janvier 2010 pour Mr Bernard LITTNER. Ce poste correspondra, d'après la législation, à une durée hebdomadaire de 26 heures et sera rémunéré au SMIC.

Le maire propose donc au Conseil Municipal de valider le renouvellement du poste de CONTRAT D'AVENIR pour Monsieur LITTNER Bernard.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE le renouvellement du poste CONTRAT D'AVENIR Agent Extérieur pour une durée de UN AN à savoir du : 1er février 2009 au 31 janvier 2010, ceci sur une durée hebdomadaire de 26 heures rémunérées au SMIC,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Subvention AMENDES DE POLICE - Feux Tricolores

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir pris connaissance de la lettre adressée par Monsieur le Président du Conseil Général de la Moselle, relative à l'attribution de subventions départementales (« amendes de police ») pour le renouvellement des équipements de feux tricolores sur le Croisement RD 43 (Rue de Sarrebourg - Rue de Fénétrange) et RD 96 (Rue de Hilbesheim - Rue de la Sarre), après en avoir délibéré :

S'ENGAGE à utiliser les crédits correspondants et dont la commune bénéficiera pour le renouvellement des équipements de feux tricolores (feux et boîtier de contrôle) au Croisement RD 43 - RD 96,

VOTE un crédit de 30.000,00 € HT, nécessaire au financement de cet aménagement (somme inscrite au Budget primitif communal 2009), il est demandé au maire de procéder à des appels d'offres par la suite,

S'ENGAGE à prendre ultérieurement en charge la gestion et l'entretien de cet équipement,

AUTORISE le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Subvention AMENDES DE POLICE - Indicateurs de Vitesse

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir pris connaissance de la lettre adressée par Monsieur le Président du Conseil Général de la Moselle, relative à l'attribution de subventions départementales (« amendes de police ») pour l'installation de trois indicateurs de vitesse :

1 sur la RD 43 Rue de Sarrebourg,
1 sur la RD 43 Rue de Fénétrange,
1 sur la RD 96 Rue de Hilbesheim,

après en avoir délibéré :

S'ENGAGE à utiliser les crédits correspondants et dont la commune bénéficiera pour les travaux d'installation de 3 indicateurs de vitesse sur la RD 43 et la RD 96,

VOTE un crédit de 9.000,00 € HT, nécessaire au financement de cet aménagement (somme inscrite au Budget primitif communal 2009), il est demandé au maire de procéder à des appels d'offres par la suite,

S'ENGAGE à prendre ultérieurement en charge la gestion et l'entretien de cet équipement,

AUTORISE le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Installation d'un système d'alarme à l'Ecole Primaire

Le maire informe les conseillers municipaux de la possibilité d'installer un système d'alarme à l'école primaire pour sécuriser le bâtiment et principalement la nouvelle salle informatique située à l'étage. Il donne lecture d'un devis de l'entreprise DIGIT ALARM SYSTEM de Lutzelbourg pour un montant HT de 1856,00 € et TTC de 2219,78 € (plus une option pour un Transmetteur VOCAL DIGITAL : 360,00 € HT et pour un boîtier de transmission GSM : 550,00 € HT). Le conseil municipal après délibération accepte le devis présenté et inscrira la somme correspondante à cette dépense au Budget Primitif Communal 2009.

**Affaires Scolaires
Réorganisation de la Carte Scolaire de Septembre 2009 -
Classe de Maternelle**

Le maire informe les conseillers municipaux d'un projet émis par l'Inspection Académique de la Moselle et de Sarrebourg pour organiser et mettre en place un regroupement scolaire pour les classes de maternelle (Sarraltroff - Oberstintel - Bettborn) à Sarraltroff en SEPTEMBRE 2009. Le maire rappelle les promesses de l'inspection académique lors de la mise en place du RPI en septembre 2008 : « pas de regroupement pour les classes de maternelle... ». Après discussion, les conseillers municipaux sollicitent plus d'information, notamment sur les avis des deux autres communes concernées. Un courrier dans ce sens sera transmis aux services de l'inspection académique.

**Travaux 2009 - Requalification du patrimoine immobilier du
Centre du Village - Demande de subvention D G E**

Le maire présente le projet de travaux de requalification du patrimoine immobilier du centre de la commune (Parking Mairie - Réaménagement du Mur autour du Monument aux Morts - Remise en état du mur de clôture du Cimetière - Réfection de la toiture du Presbytère). Il donne lecture des devis se rapportant à ces travaux et dont le détail est présenté ci-dessous :

TRAVAUX	ENTREPRISES	DEVIS HT	DEVIS TTC
Aménagement Parking TOURN ET MARSE	ESORNE - Coetzingen	4 145,00 €	4 980,20 €
Restauration du Mur autour du MONUMENT	ESORNE - Coetzingen	10 119,00 €	12 100,20 €
Restauration du Mur du Cimetière	ESORNE - Coetzingen	11 040,00 €	13 213,40 €
Restauration de la toiture du PRESBYTÈRE	MUSCH - Langelle	8 300,00 €	8 767,10 €
TOTAL DES OPERATIONS		33 604,00 €	39 060,90 €

Il informe ensuite les conseillers municipaux qu'un tel projet est susceptible d'être subventionné par la Dotation Globale d'Équipement (DGE) et qu'un dossier de demande peut être déposé en Sous Préfecture de Sarrebourg.

Après délibération, le Conseil Municipal :

Approuve le projet des travaux de requalification du patrimoine immobilier du Centre de la Commune, tel qu'il est présenté et en accepte le projet chiffré,

Arrête le plan de financement des travaux comme suit : (pas d'autres subventions sollicitées) :

DEVIS HORS TAXES = 33.616,60 €
SUBVENTION D G E = 35 % - 11.765,81 €

**SOLDE à la charge de la Commune = 21.850,79 €
par fonds propres**

Sollicite auprès de Monsieur le Sous Préfet de l'Arrondissement de Sarrebourg, pour ces travaux, la subvention de l'Etat DGE,

Autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**Travaux 2009 - Travaux au Stade Municipal - Demande de
subvention D G E**

Le maire présente le projet de travaux au stade municipal ROUTE DE

GOERLINGEN (régénération du terrain printemps et automne – clôture extérieure). Il donne lecture des devis se rapportant à ces travaux et dont le détail est présenté ci-dessous :

TRAVAUX	ENTREPRISES	DEVIS HT	DEVIS TTC
Régénération du terrain Printemps	LES ESPACES VERTS - Holzheim	3 727,66 €	4 450,26 €
Régénération du terrain Automne	LES ESPACES VERTS - Holzheim	2 137,25 €	2 506,15 €
Installation d'une clôture externe	SCHERTZ Collages - Bertréburg	6 250,25 €	7 481,28 €
TOTAL DE L'OPERATION		12 115,16 €	14 437,69 €

Il informe ensuite les conseillers municipaux qu'un tel projet est susceptible d'être subventionné par la Dotation Globale d'Équipement (DGE) et qu'un dossier de demande peut être déposé en Sous Préfecture de Sarrebourg.

Après délibération, le Conseil Municipal :

Approuve le projet des travaux au Stade Municipal, tel qu'il est présenté et en accepte le projet chiffré,

Arrête le plan de financement des travaux comme suit : (pas d'autres subventions sollicitées) :

DEVIS HORS TAXES = 12.120,14 €
 SUBVENTION D G E = 35 % - 4.242,05 €

**SOLDE à la charge de la Commune = 7.878,09 €
 par fonds propres**

Sollicite auprès de Monsieur le Sous Préfet de l'Arrondissement de Sarrebourg, pour ces travaux, la subvention de l'Etat DGE,

Autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Plus personne ne demandant la parole, le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 22 h 00.

SUIVENT ENSUITE LES SIGNATURES DES MEMBRES PRESENTS

Vendredi 6 mars 2009

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire.

MEMBRES PRESENTS : Kugler Bertrand, Weber Grégoire, Fillinger Jean-Marc, Schaeffer Jean-Marie, Geoffroy Albert, Schwartzberger Alain, Hajduk André, Dietrich Raphaël, Wagner Dimitri, Roth Marie-Thérèse, Jacob Linda, Dresch Nadine (arrivée 21 h 00).

SECRETAIRE DE SEANCE : Bertrand KUGLER.

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Kern Olivier, Rabin André.

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : -/-.

Modifications et observations sur le Compte rendu de la précédente séance (19 janvier 2009) = NEANT

Avant d'entamer l'ordre du jour le Maire expose quelques communications :

Les travaux de la Rue de la Sarre sont achevés. C'est l'entreprise RAUSCHER qui a réalisé ces travaux. La réception définitive du marché aura lieu d'ici la fin du mois de mars.

Les feux tricolores sont à nouveau en panne « Orange Clignotant ». Il devient urgent de procéder à leur réfection. Les demandes de devis sont en cours. Le maire propose, pour des raisons de sécurité et pour désengorger le carrefour du centre de la commune, de prendre un arrêté de voirie pour autoriser les véhicules à moteur à utiliser, durant la période de panne des feux, la Rue des Vergers dans le sens de la descente, sans tenir compte du panneau « sens interdit ». Les conseillers municipaux acceptent cette proposition et autorisent le Maire à prendre un arrêté dans ce sens, en précisant la mention « uniquement durant la période de panne des feux tricolores ». La limitation de vitesse, dans les deux sens, reste maintenue à 30 Km/h.

Les travaux de réfection de la Rue du Breuil sont en cours. Ils sont réalisés par l'entreprise GARTISER. C'est la Société TRANSEL (ayant réalisé les travaux d'installation de la Ligne RTE 400.000 v) qui avait endommagé la voirie à plusieurs endroits. La facture sera payée à GARTISER directement par TRANSEL sans passer par la Commune.

La commune a bénéficié d'une aide financière du Conseil Général de la Moselle pour les travaux de voirie du Chemin du Petit Stade. Les travaux sont actuellement en cours et en voie d'achèvement. Ils sont réalisés par l'entreprise GARTISER.

Le maire informe les conseillers municipaux de l'ouverture, du VENDREDI 20 MARS 2009 au JEUDI 23 AVRIL 2009, d'une enquête publique sur les répercussions et réalisations hydrauliques lors de la construction de la 2^e phase de la Ligne LGV EST. Le Commissaire Enquêteur se tiendra en mai-

rie les Vendredi 20 mars matin et Jeudi 23 avril matin.

Le Maire informe le conseil municipal d'une demande d'achat de terrain communal situé en contrebas du Cimetière Militaire (façade donnant sur la Rue du Rebborg). Le conseil municipal, après avoir repéré l'endroit sur le plan du ba communal, donne son accord au Maire pour réaliser le bornage du terrain en question. La délibération définitive de vente sera prise lors d'une prochaine réunion (après connaissance de la surface exacte).

Les institutrices nous ont signalé que certains câbles d'ordinateurs (salles de classes et serveur dans le bureau de la directrice) ont été débranchés et qu'un dysfonctionnement a été remarqué, ceci au moment de la rentrée scolaire après les vacances de février... Le Maire rappelle le projet d'installation d'un système d'alarme dans le bâtiment de l'école primaire. Les sommes correspondantes seront prévues au Budget Primitif 2009.

ORDRE DU JOUR

Les différents points furent examinés comme suit :

Recensement de la Population – Agent Recenseur District 2
Vote des 4 Taxes – Année 2009

Adhésion de la Commune à l'Amicale des Maires du Canton de Fénétrange

Travaux en Forêt Communale – Investissements 2009

Motion ONF – Politique Forestière

Achat de Terrain – BILLMANN Pierre

Achat de Terrain – KARLESKIND Bernard

Présentation du Plan de Zonage d'Assainissement – Demande d'enquête publique

Convention avec RTE – Passage de ligne électrique

Projet PACTE 57

Affaires Scolaires – Fermeture de l'Ecole Maternelle de BETTBORN

Aménagement Foncier sur le Ban Communal – Enquête Publique sur le Périmètre

Location du Logement Communal B de l'Ecole Maternelle

Repas du 3^e Age

Recensement de la Population – Agent Recenseur District 2

Le maire rappelle les opérations de recensement de la population qui se sont déroulées sur Sarraltroff entre le 15 janvier 2009 et le 14 février 2009. Monsieur Alain Karleskind, agent recenseur désigné pour réaliser ces opérations sur le DISTRICT 2 (coté Oberstintzel de la commune), pour cause de maladie, n'a pas pu achever la mission qui lui avait été confiée. En date du mardi 10 février 2009, il nous a signifié qu'il mettait un terme à son contrat et à sa mission. De nombreuses maisons restaient à recenser à cette date. Vu le délai très court disponible avant la fin des opérations, cette mission a été confiée au Secrétaire de Mairie : Monsieur Raphaël Funazzi (également coordonnateur recensement en mairie). Le Maire donne lecture d'un courrier de Mr Alain Karleskind, dans lequel il stipule qu'il « renonce à son indemnité ». Il ajoute que « celle-ci doit revenir au Secrétaire de Mairie pour le travail supplémentaire réalisé ». Après délibération, le Conseil Municipal de SARRALTROFF :

- PREND ACTE du courrier de Monsieur Alain KARLESKIND,

- DECIDE de verser la totalité de l'indemnité d'agent recenseur du District 2 à Monsieur Raphael Funazzi, Secrétaire de Mairie,

- VALIDE les sommes fixées pour la rémunération des agents recenseurs et coordonnateur (CM-19 janvier 2009),

- AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Considérant qu'il s'agit, pour le Secrétaire de Mairie d'une activité accessoire à son emploi principal, l'indemnité « Agent Recenseur D2 et Coordonnateur » sera soumise, en déduction, à la C S G et au R D S.

Vote des 4 Taxes – Année 2009

Le Maire rappelle à l'Assemblée les taux des 4 taxes votés les années précédentes. Puis, le Maire informe des Membres du Conseil que ces taux sont identiques depuis plusieurs années (depuis 1995). Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de reconduire le taux des 4 taxes pour l'année 2009, à savoir :

pour la taxe d'habitation :	7,50 %
pour la taxe foncière sur les propriétés bâties :	8,50 %
pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties :	30,00 %
pour la taxe professionnelle :	10,00 %

Adhésion de la Commune à l'Amicale des Maires du Canton de Fénétrange

Le Maire informe les membres du conseil municipal que la commune verse annuellement une cotisation pour son adhésion à l'Amicale des Maires du Canton de Fénétrange. Cette somme est fixée cette année à 80,00 € par commune. Suite à la demande des services de la Trésorerie de Fénétrange, le conseil municipal doit délibérer pour accepter le mandatement de cette somme à l'Amicale des Maires du Canton de Fénétrange. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la commune de Sarraltroff :

ACCEPTÉ de verser, pour son adhésion, une cotisation annuelle à l'Amicale des Maires du Canton de Fénétrange, (pour information en 2009 : 80,00 €).

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Travaux en Forêt Communale – Investissements 2009

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les travaux sylvicoles en forêt communale (investissement) ont été programmés pour une somme de 4.030,00 € HT. Puis il présente le devis des travaux Sylvicoles pour l'année 2009, émis par l'ONF, reflétant les sommes suivantes pour la section des Investissements :

Travaux d'investissement = Dégagement manuel en faible densité

dans les parcelles forestières 1 – 18 – 3 : pour un total estimatif HT de 3.831,50 € et TTC 4.042,23 €,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE les propositions du devis émis par l'ONF pour les travaux sylvicoles 2009 dont les sommes figurent ci-dessus,

Il AUTORISE le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Motion ONF – Politique Forestière

Après délibération, le Conseil Municipal de SARRALTROFF :

- DEMANDE à l'Etat de suspendre l'application des mesures décidées lors du Conseil d'Administration de l'ONF en date du 17 NOVEMBRE 2008 et d'ouvrir avec toutes les parties concernées un débat national sur l'avenir de la Forêt Publique,

- APORTE SON SOUTIEN à la démarche des personnels de l'Office National des Forêts qui vise à assurer la pérennité d'une gestion forestière durable, de proximité, assurée par un service public forestier national,

- AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Achat de Terrain – BILLMANN Pierre

Le maire informe les conseillers municipaux qu'il est possible de procéder à l'achat de terrains à Sarraltroff. Il s'agit de la (des) parcelle (s) référencée (s) comme suit :

PROPRIETAIRE(S) :

Mr Pierre BILLMANN – 46 rue du Nideck – 54425 PULNOY

LISTE DES PARCELLES

1/ Section 16 LA CHAPELLE N° 194 Superficie : 6 a 68 ca

Après délibération, le Conseil Municipal décide l'achat de cette parcelle au prix de **149,70 euros** l'are soit un total général de : **149,70 euros X 6,68 ares = 1000,00 euros**. Les frais de notaire et de bornage, s'il y en a, seront à la charge de la commune de Sarraltroff. Le conseil municipal autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Achat de Terrain – KARLESKIND Bernard

Le maire informe les conseillers municipaux qu'il est possible de procéder à l'achat de terrains à Sarraltroff. Il s'agit de la (des) parcelle(s) référencée(s) comme suit :

PROPRIETAIRE(S) :

Mr Bernard KARLESKIND - 10 rue de la Fontaine - 57400 DOLVING

LISTE DES PARCELLES

1/ Section C REBBERG HAUT N° 646 Superficie : 16 a 20 ca

Après délibération, le Conseil Municipal décide l'achat de cette parcelle au prix de **25,00 euros** l'are soit un total général de **25,00 euros X 16,20 ares = 405,00 euros**. Les frais de notaire et de bornage, s'il y en a, seront à la charge de la commune de Sarraltroff. Le conseil municipal autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Présentation du Plan de Zonage d'Assainissement – Demande d'enquête publique

Monsieur le Maire présente au conseil Municipal le projet, établi par la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg avec le Bureau d'Etudes BEREST de Phalsbourg, du plan de zonage d'assainissement qu'il est prévu de réaliser dans les années à venir afin de mettre les réseaux communaux d'assainissement aux normes de la législation actuellement en vigueur. Le Maire rappelle concrètement le projet qui avait été choisi il y a plusieurs années déjà, à savoir le raccord des réseaux des eaux usées, pour traitement, à la station d'épuration de la Communauté de Communes située à Sarrebourg (quartier de Hoff). Il présente ensuite, aux membres du conseil municipal le plan préparé par les divers intervenants (Communauté de Communes et Bureau d'Etudes) pour la réalisation de ce projet. Enfin, le maire énumère la procédure à suivre pour la validation, l'acceptation et la mise en œuvre de ce plan communal de zonage d'assainissement, notamment, l'organisation d'une enquête publique qui pourra recueillir les avis et les remarques des habitants de la Commune sur le projet. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE et ACCEPTE le plan de zonage d'assainissement tel qu'il est présenté sur les données de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg et du Bureau d'Etudes BEREST de Phalsbourg, DEMANDE aux autorités compétentes (Préfecture de la Moselle et Tribunal Administratif de Strasbourg) l'organisation d'une Enquête Publique pour présenter et faire valider par la population le projet en question, AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Convention avec RTE – Passage de ligne électrique

Le maire informe les conseillers municipaux que la future ligne 63.000 v entre le poste BERGHOLZ et Sarrebourg 2 créée prochainement par RTE surplombera un chemin communal. Une convention doit être signée pour prendre en compte les termes applicables à ce franchissement. Le maire donne lecture de la convention SARRASOLA correspondante. Elle prévoit le versement d'un dédommagement forfaitaire de 20,00 € pour le passage de cette ligne électrique. Après délibération, le conseil municipal autorise le maire à signer, avec les services de RTE et SARRASOLA, la dite convention. Il accepte le dédommagement de 20,00 € pour l'installation de cette ligne. Il autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Projet PACTE 57

Le Maire rappelle à nouveau le projet de travaux à inscrire dans le dossier de subventionnement PACTE 57 – année 2009-2010-2011. Une réunion avec les services du Département de la Moselle a eu lieu pour présenter les travaux susceptibles d'être financés par le Département de la Moselle. Le maire informe également de conseil municipal que l'ensemble de l'enveloppe allouée par le CG 57 (54.617 €) pourrait être rattachée à financer le projet d'aménagement de la Rue des Vergers et de la Rue de Hilbeshheim. Une discussion s'engage alors sur les travaux à réaliser. Le maire présente le Projet préparé par le Bureau d'Etudes BEREST pour ces travaux. Une étude plus précise des travaux à réaliser est prévue prochainement (réalisations – sécurisation du secteur – mise en place d'aménagement : chicanes...). Le conseil municipal se prononcera sur le projet final à ce moment.

Affaires Scolaires – Fermeture de l'Ecole Maternelle de BETTBORN

Le Maire fait part aux membres du conseil municipal d'un courrier de l'Inspection Académique de la Moselle nous informant de la fermeture, en septembre 2009, de la classe de maternelle de BETTBORN. Dans ce courrier, l'inspecteur prévoit la mise en place d'un regroupement pour la maternelle des deux communes (Bettborn et Sarraltroff) en classe de maternelle à SARRALTROFF. Les modalités d'organisation de ce regroupement restent à définir.

Aménagement Foncier sur le Ban Communal – Enquête Publique sur le Périmètre

Le Maire rappelle aux conseillers municipaux l'enquête publique organisée sur le Remembrement Communal et l'Aménagement Foncier de Sarraltroff (achevée le 26 février dernier - liée au passage de la LGV EST). En tout, une cinquantaine de remarques et observations ont été émises par les propriétaires fonciers dans le cadre de cette enquête publique. Les résultats seront étudiés par la Commission Communale en charge du Remembrement de Sarraltroff.

Location du Logement Communal B de l'Ecole Maternelle

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que Mademoiselle Séverine DECKER, locataire du logement communal (logement B de la maternelle) depuis le 1^{er} septembre 2006, a résilié sa location au 1^{er} MARS 2009.

Mademoiselle Aurélie NOCAUDIE demande à bénéficier, à compter du 1^{er} AVRIL 2009, de ce logement situé au 3 rue de l'Eglise, (anciennement « logement de fonction instituteur » désaffecté par délibération du Conseil Municipal en date du 10 octobre 2000). Le Conseil Municipal, après l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTÉ de louer, à compter du 1^{er} AVRIL 2009, le logement communal B de l'école maternelle à Mademoiselle Aurélie NOCAUDIE,

FIXE le loyer à un montant mensuel de 320,00 euros (trois cent vingt euros). Les charges seront refacturées d'après les consommations constatées (eau, chauffage...).

FIXE le délai de préavis lors de la sortie des locaux à TROIS MOIS, AUTORISE le Maire à signer le Contrat de Bail et la convention se rapportant à cette location ainsi que les autres pièces relatives à ce dossier.

Repas du 3^e Age

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux la date du repas du 3^e âge fixée cette année le DIMANCHE 29 MARS. Les invitations seront transmises aux intéressés par l'ouvrier communal.

Plus personne ne demandant la parole, le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 23 h 30.

SUIVENT ENSUITE LES SIGNATURES DES MEMBRES PRESENTS

Lundi 30 mars 2009

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances (salle du Conseil Municipal en Mairie) le LUNDI 30 MARS 2009 à 20 h 00.

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire.

MEMBRES PRESENTS : Kugler Bertrand, Weber Grégoire, Fillinger Jean-Marc, Schaeffer Jean-Marie, Geoffroy Albert, Schwartzberger Alain, Hajduk André, Dietrich Raphaël, Wagner Dimitri, Rabin André, Roth Marie-Thérèse, Jacob Linda, Dresch Nadine (arrivée 21 h 00),

SECRETAIRE DE SEANCE : Bertrand KUGLER.

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Kern Olivier.

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : -/-.

Modifications et observations sur le Compte rendu de la précédente séance (6 mars 2009) = NEANT

Avant d'entamer l'ordre du jour le Maire expose quelques communications :

Une rencontre entre Monsieur Jean-Louis MASSON, Sénateur de la Moselle, et les élus de Sarraltroff a été organisée le LUNDI 9 MARS dernier.

L'enquête sur l'étude complémentaire hydraulique se rapportant à la ligne LGV EST (2e phase) est en cours actuellement en Mairie (du 20 mars 2009 au 23 avril 2009). Elle montre le futur viaduc de la Sarre entre Sarraltroff et Sarrebourg ainsi que la butte de terre situé à l'est de la RD 43 vers Hilbesheim et en prolongement du viaduc (voir délibération qui suit N°).

ORDRE DU JOUR

Les différents points furent examinés comme suit :

Remembrement de la Commune de Dolving - Extension sur le ban de Sarraltroff

Remembrement de la Commune de Sarraltroff - Périmètre

Travaux sur la toiture du presbytère - Demande de Subvention Réserve Parlementaire

Achat de terrain

Redevance d'assainissement 2009

Modification du régime d'attribution du FC TVA (Fonds de Compensation de la TVA)

Enquête Publique sur l'Etude Hydraulique de la LGV 2^e PHASE (Viaduc de la Sarre)

Comptes de Gestion 2008

Compte Administratif 2008 - Commune

Compte Administratif 2008 - Forêts

Compte Administratif 2008 - Lotissement

Compte Administratif 2008 - Assainissement

Affectation du Résultat 2008 - Commune

Affectation du Résultat 2008 - Forêts

Affectation du Résultat 2008 - Lotissement

Affectation du Résultat 2008 - Assainissement

Budget Primitif 2009 - Commune

Budget Primitif 2009 - Forêts

Budget Primitif 2009 - Lotissement

Budget Primitif 2009 - Assainissement

Travaux sur le Pont de la Sarre - Demande de Subvention « Dotation Développement Rural »

Remembrement de la Commune de Dolving - Extension sur le ban de Sarraltroff

Le Maire informe les membres du conseil municipal du dossier de Remembrement et Aménagement Foncier du ban communal de Dolving, voisin du ban de Sarraltroff. Dans le cadre de ce dossier, une extension du périmètre de remembrement est prévue sur le ban de Sarraltroff. La surface totale de cette extension s'élève à 16,60 hectares.

Le Conseil Municipal de Sarraltroff prend connaissance :

de l'étude d'aménagement de la commune de DOLVING,

du procès-verbal des réunions de la commission communale d'aménagement foncier, du plan du périmètre de l'aménagement, ainsi que du plan des prescriptions environnementales, proposés lors de la 2^{ème} séance de commission, de l'extension du périmètre de remembrement sur la Commune de Sarraltroff.

Le Conseil Municipal, en application de l'article L. 121-14 du Code Rural, et après en avoir délibéré :

N'EMET AUCUNE OBJECTION à l'extension du périmètre de remembrement de la Commune de Dolving sur le ban communal de Sarraltroff (sur une surface de 16,60 HECTARES),

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Remembrement de la Commune de Sarraltroff - Périmètre

Le Maire présente de dossier en cours actuellement pour la mise en place des Remembrement et Aménagement Foncier du ban communal. Il rappelle l'enquête publique concernant la présentation du périmètre de remembrement et du dossier paysager établi par ECOLOR de Fénétrange.

Le Conseil Municipal de Sarraltroff prend connaissance :

de l'étude d'aménagement de la commune de SARRALTROFF,

du procès-verbal des deux réunions de la commission communale d'aménagement foncier,

du plan du périmètre de l'aménagement, ainsi que du plan des prescriptions environnementales, proposés lors de la 2^{ème} séance de commission.

Le Conseil Municipal, en application de l'article L. 121-14 du Code Rural, et après en avoir délibéré :

prend acte des prescriptions de l'étude d'aménagement,

constate qu'aucune observation mettant en cause le principe de l'aménagement foncier agricole et forestier n'a été formulée en ce qui concerne le périmètre proposé à l'enquête publique,

approuve les prescriptions définitives proposées par la commission communale visant à la protection de l'environnement, du cadre de vie et de la gestion de l'eau, énoncées lors de la 2^{nde} séance de la CCAF,

prend acte du périmètre sur son ban communal pour (nombre) hectares environ, qui sera matérialisé à court terme.

Ainsi, le conseil municipal :

EMET un avis favorable à l'opportunité de mise en œuvre de l'opération, AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Travaux sur la toiture du presbytère - Demande de Subvention Réserve Parlementaire

Le maire rappelle le projet de travaux urgents à réaliser concernant la réfection (en partie) de la toiture du presbytère de Sarraltroff. Il donne lecture du devis se rapportant à ces travaux et dont le détail est présenté ci-dessous :

Entreprise KIRSCH SARL - 4 rue de Morhange - 57400 LANGATTE
DEVIS TOTAL : 8.300,00 € HT -/- 8.757,13 € TTC

Il informe ensuite les conseillers municipaux qu'un tel projet est susceptible d'être subventionné par le versement d'une subvention dite de la Réserve Parlementaire. Après délibération, le Conseil Municipal :

Approuve le projet de réfection de la toiture du presbytère de Sarraltroff, tel qu'il est présenté et en accepte le projet chiffré,

Prend acte que ces travaux seront réalisés durant l'exercice 2009 - inscription au budget primitif communal 2009),

Arrête le plan de financement comme suit :

Devis des travaux HT :	8.300,60 €
Aide Réserve Parlementaire :	2.000,00 €
Solde à la charge de la commune :	6.300,60 € HT

Sollicite, pour ces travaux, une subvention au titre de la Réserve Parlementaire,

Autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Achat de terrain

Le maire informe les conseillers municipaux qu'il est possible de procéder à l'achat de terrains à Sarraltroff. Il s'agit de la (des) parcelle(s) référencée(s) comme suit :

PROPRIETAIRE(S) :

Mme BURST Danièle - Ep. WAGNER Hubert
Chez WAGNER Nathalie - 18 rue du Parc - 57680 CORNY / Moselle

LISTE DES PARCELLES

1/ Section 11 SARREMATT N° 80 Superficie : 3 a 67 ca
2/ Section 11 SARREMATT N° 117 Superficie : 9 a 66 ca
SOIT UNE SURFACE TOTALE DE 13 A 33 CA

Après délibération, le Conseil Municipal décide l'achat de cette parcelle au prix de **25,00 euros** l'are soit un total général de :

25,00 euros X 13,33 ares = 333,25 euros

Les frais de notaire et de bornage, s'il y en a, seront à la charge de la commune de Sarraltroff.

Le conseil municipal autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Redevance d'assainissement 2009

Le Maire, chiffres à l'appui, expose au Conseil Municipal les sommes encaissées par la Commune lors de la dernière année pour la redevance d'assainissement facturée 0,73 €uro le M3.

Il rappelle également la mise en place de la collecte depuis l'année 2008, pour le compte de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, d'une redevance spéciale pollution d'un montant de 0,30 € faisant passer le prix du mètre cube d'eau consommé total à 1,03 € (part communale = 0,73 € + part Agence de l'Eau = 0,30 €).

Le Conseil Municipal, après délibération et échange de vues, considérant que d'importants travaux d'assainissement sont prévus les prochaines années, décide de reconduire le prix de la redevance d'assainissement à 0,73 € le mètre cube d'eau.

Modification du régime d'attribution du FC TVA (Fonds de Compensation de la TVA)

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L.1615-6,

Le dispositif du plan de relance de l'économie relatif au Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA), inscrit à l'article L.1615-6 du CGCT permet le versement en 2009 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2008 pour le bénéficiaires du fonds qui s'engagent par convention avec le représentant de l'Etat, à accroître leurs dépenses d'investissement en 2009. Cette dérogation au principe de décalage de deux ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du FCTVA devient pérenne pour les bénéficiaires du fonds dès que les services de préfectures constateront, au 1^{er} trimestre 2010, qu'ils ont respecté leur engagement au regard des montants effectivement réalisés en 2009.

Le Conseil Municipal de SARRALTROFF, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

PREND ACTE que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisés pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007 soit 295.920,00 € TTC,

DECIDE D'INSCRIRE au budget primitif communal 2009, voté ce jour, la somme de 300.000,00 €uros (somme correspondant aux travaux prévisionnels 2009), soit une augmentation de 1,38 % par rapport au montant de référence déterminé par les services de l'Etat,

AUTORISE le Maire à signer, avec le représentant de l'Etat, la convention par laquelle la commune s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Enquête Publique sur l'Etude Hydraulique de la LGV 2^e PHASE (Viaduc de la Sarre)

Le Maire informe le conseil municipal qu'une enquête publique est actuellement organisée à Sarraltroff pour recevoir les diverses remarques et observations suite à la présentation du dossier relatif à la « Réalisation, au titre du Code de l'Environnement, des aménagements hydrauliques nécessaires à l'extension de la Ligne à Grande Vitesse Est Européenne (2^e phase) sur l'unité hydrographique de la Sarre » (prolongement de la Ligne TGV EST vers l'Alsace). Le Maire présente le dossier aux conseillers municipaux (plans, données techniques, simulation et représentation graphique du Viaduc de la Sarre à Sarraltroff, devant enjamber la Sarre, la ligne SNCF existante, la RD 43 entre Sarraltroff et Sarrebourg ainsi que la butte de terre vers Hilbesheim - Réding).

Après une étude approfondie du dossier et au vu de ces éléments le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

RAPPELLE que le village a été reconnu, à trois reprises en 10 ans, victime de catastrophes naturelles à la suite d'inondations causées par les crues de la Sarre et les pluies torrentielles (eaux de ruissellement) en 1997, en 1998 avec 37 habitations inondées et en 2006 où les pluies tombées entre 15 heures et 23 heures ont inondé l'ensemble du Quartier du Breuil et le bas du village,

RAPPELLE que les zones inondables et humides sont situées entre la Sarre et jusqu'à la boucle de l'actuel chemin vicinal du lieu-dit Wolzingen (prolongement de la Rue du Breuil),

RAPPELLE également que la Vallée de la Sarre est une belle vallée préservée jusqu'à ce jour, que le panorama sur les Vosges est remarquable et qu'il a un effet attractif pour de nouvelles implantations dans la commune,

Rappelle que depuis l'enquête préalable aucun contact n'a été pris par RFF en vue d'une approche concertée de ces deux problèmes majeurs depuis le départ de l'enquête au mépris de l'attachement très profond de nos concitoyens qui s'étaient pourtant mobilisés massivement sur ces problèmes et hydrauliques et paysagers lors de cette enquête préalable, ce d'autant plus que la longueur du viaduc a été raccourcie contrairement à ce qui avait été annoncé (mission Essig) lors des toutes premières annonces sur le projet

CONSTATE avec dépit que le projet présenté par Réseau Ferré de France (RFF) constitue une menace grave sur le plan hydraulique ainsi qu'une dégradation paysagère déplorable (notamment en considérant la « Butte de Terre » située dans le prolongement du viaduc à l'est de la RD 43),

RAPPELLE également l'équilibre précaire sur le plan hydraulique de la Vallée de la Sarre (Hoff et Sarrebourg) qui y reçoit son affluent, la Bièvre venant de Réding, et **les problèmes également importants** que cela poserait en amont (Réding, Sarrebourg),

ESTIME que la butte de terre débutant à l'est de la RD 43 vers Hilbesheim - Réding, d'emprise et de hauteur énormes (20 mètres de hauteur environ sur une base de 80 mètres environ) constituera à la fois une source de ruissellement dangereuse pour le Quartier du Breuil ramenant l'eau très rapidement vers les habitations déjà inondées jusqu'à 1 mètre 50 par le passé,

ESTIME que cette **butte de terre** aggravera les effets d'obstacle et de digue constitués par la RD 43 et la ligne SNCF existante longeant la RD 43, transformera la vallée en cuvette à cet endroit et dégradera considérablement l'impact visuel qui serait irréversible pour les générations futures.

Le Conseil Municipal de SARRALTROFF, à l'unanimité :

MANIFESTE donc son opposition totale au projet actuel tant que cette butte sera maintenue, opposition qui avait déjà reçu un appui massif de la population lors de la première enquête publique de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) dans les années 1992-1993-1994,

DEMANDE EXPRESSEMENT que, pour pallier à ces effets désastreux, le

Viaduc de la Vallée de la Sarre soit prolongé, à l'est de la RD 43, de trois piliers, en supprimant la butte de terre jusqu'à la boucle de l'actuel chemin vicinal du lieu-dit Wolzingen (prolongement de la Rue du Breuil vers Sarrebouurg), cette proposition alternative étant largement confortée par l'observation des différentes catastrophes naturelles survenue depuis l'enquête publique de la DUP de 1993,

TIENT FERMEMENT à s'exonérer, d'ores et déjà, de sa responsabilité si, en cas de maintien du projet actuel (butte de terre), de nouvelles catastrophes et inondations survenaient sur la commune,

ESTIME que la solution consistant à rallonger le viaduc aurait également des effets positifs sur l'impact visuel et paysager des ouvrages, aspect auquel on est très attaché et pose la question de savoir pourquoi le Conseil Municipal comme la population n'ont pas été consultés sur ces points,

DEMANDE également qu'un soin attentif soit apporté au traitement acoustique de l'ouvrage par l'installation, sur toute la longueur du projet de franchissement de la Vallée de la Sarre,

DEMANDE que les intérêts des habitants et du monde agricole soient correctement traités,

DEMANDE que des mesures concrètes, visant à diminuer les nuisances pour les habitants et l'environnement, soient prises pendant toute la durée des travaux,

En résumé, le Conseil Municipal de SARRALTROFF tient à rappeler fermement que le projet présenté dans son état actuel, notamment la mise en place de la butte de terre, est totalement inacceptable et demande le prolongement du viaduc de 3 arches supplémentaires jusqu'au chemin vicinal actuel du lieu-dit WOLZINGEN, ce qui serait une solution acceptée par tous. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer, au nom de la commune et de ses habitants, toutes les pièces relatives à ce dossier.

Comptes de Gestion 2008

Le Maire fait part aux Membres du Conseil des sommes figurant dans les quatre comptes de gestion (Commune + Budget Annexe Forêts + Budget Annexe Lotissement + Budget Annexe Assainissement) pour les opérations comptables de l'année 2008. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver les quatre comptes de gestion 2008 présentés par le Receveur Municipal de FENETRANGE.

Compte Administratif 2008 - Commune

Monsieur le 1^{er} Adjoint expose aux Membres du Conseil Municipal, le Compte Administratif de la Commune pour les opérations effectuées durant l'année 2008. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le Compte Administratif 2008 pour la Commune faisant apparaître les sommes suivantes :

		PREVU 2008	REALISE 2008	RESULTAT 2008
Fonctionnement	Dépenses	457 723,00 €	230 647,77 €	EXCEDENT
	Recettes	457 723,00 €	480 424,87 €	249 777,10 €
Investissement	Dépenses	844 648,00 €	304 286,04 €	EXCEDENT
	Recettes	844 648,00 €	526 836,70 €	222 550,66 €
	Résultat des deux sections		EXCEDENT	472 327,76 €

RESULTAT D'EXECUTION

	1	2	3	4
	Résultat à la clôture de l'exercice 2007	Part affectée à l'investissement durant l'exercice 2008	Résultat de l'exercice 2008	Résultat de clôture de l'exercice 2008
Investissement	- 39 757,85 €	- €	222 550,66 €	182 792,81 €
Fonctionnement	288 605,06 €	288 605,06 €	249 777,10 €	249 777,10 €
TOTAL	248 847,21 €	288 605,06 €	472 327,76 €	432 569,91 €

Compte Administratif 2008 - Forêts

Monsieur le 1^{er} Adjoint expose aux Membres du Conseil Municipal, le Compte Administratif pour le Budget Annexe FORETS pour les opérations effectuées durant l'année 2008. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le Compte Administratif 2008 pour le Budget Annexe FORETS faisant apparaître les sommes suivantes :

	1	2	3	4
	Résultat à la clôture de l'exercice 2007	Part affectée à l'investissement durant l'exercice 2008	Résultat de l'exercice 2008	Résultat de clôture de l'exercice 2008
Investissement	- 39 757,85 €	- €	222 550,66 €	182 792,81 €
Fonctionnement	288 605,06 €	288 605,06 €	249 777,10 €	249 777,10 €
TOTAL	248 847,21 €	288 605,06 €	472 327,76 €	432 569,91 €

RESULTAT D'EXECUTION

		PREVU 2008	REALISE 2008	RESULTAT 2008
Fonctionnement	Dépenses	181 788,00 €	133 117,00 €	DEFICIT
	Recettes	181 788,00 €	77 852,05 €	- 55 264,95 €
Investissement	Dépenses	37 981,00 €	7 800,00 €	EXCEDENT
	Recettes	37 981,00 €	20 931,08 €	13 131,08 €
	Résultat des deux sections		DEFICIT	- 42 133,87 €

Compte Administratif 2008 - Lotissement

Monsieur le 1^{er} Adjoint expose aux Membres du Conseil Municipal, le Compte Administratif pour le Budget Annexe LOTISSEMENT pour les opérations effectuées durant l'année 2008. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le Compte Administratif 2008 pour le Budget Annexe LOTISSEMENT faisant apparaître les sommes suivantes :

	1	2	3	4
	Résultat à la clôture de l'exercice 2007	Part affectée à l'investissement durant l'exercice 2008	Résultat de l'exercice 2008	Résultat de clôture de l'exercice 2008
Investissement	17 481,03 €	- €	13 131,08 €	30 612,11 €
Fonctionnement	115 992,95 €	- €	- 55 264,95 €	60 728,00 €
TOTAL	133 473,98 €	- €	42 133,87 €	91 340,11 €

RESULTAT D'EXECUTION

	1	2	3	4
	Résultat à la clôture de l'exercice 2007	Part affectée à l'investissement durant l'exercice 2008	Résultat de l'exercice 2008	Résultat de clôture de l'exercice 2008
Investissement	- 50 132,73 €	- €	- €	50 132,73 €
Fonctionnement	- €	- €	1 020,00 €	1 020,00 €
TOTAL	- 50 132,73 €	- €	1 020,00 €	49 112,73 €

Compte Administratif 2008 - Assainissement

Monsieur le 1^{er} Adjoint expose aux Membres du Conseil Municipal, le Compte Administratif pour le Budget Annexe ASSAINISSEMENT pour les opérations effectuées durant l'année 2008. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le Compte Administratif 2008 pour le Budget Annexe ASSAINISSEMENT faisant apparaître les sommes suivantes :

		PREVU 2008	REALISE 2008	RESULTAT 2008
Fonctionnement	Dépenses	46 857,00 €	19 200,87 €	EXCEDENT
	Recettes	46 857,00 €	38 487,27 €	19 286,40 €
Investissement	Dépenses	249 505,00 €	226 365,88 €	DEFICIT
	Recettes	249 505,00 €	63 742,38 €	- 162 623,50 €
	Résultat des deux sections		DEFICIT	- 143 337,10 €

RESULTAT D'EXECUTION

	1	2	3	4
	Résultat à la clôture de l'exercice 2007	Part affectée à l'investissement durant l'exercice 2008	Résultat de l'exercice 2008	Résultat de clôture de l'exercice 2008
Investissement	59 076,96 €	- €	- 162 623,50 €	- 103 546,54 €
Fonctionnement	15 402,99 €	- €	19 286,40 €	34 689,39 €
TOTAL	74 479,95 €	- €	- 143 337,10 €	- 68 857,15 €

Affectation du Résultat 2008 - Commune

Le Conseil Municipal :

après avoir constaté les résultats figurant sur le compte administratif communal pour l'exercice 2008,

statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2008,

constatant que le résultat cumulé à la date du 31 décembre 2008 pour la section d'investissement est

de : + **182.792,81 €** (001 cumulé),
constatant que le résultat cumulé à la date du 31 décembre 2008 pour la section de fonctionnement est
de : + **249.777,10 €** (002 cumulé),
DECIDE d'affecter ce résultat comme suit :

- ~ virement à la section d'investissement (compte 1068) afin de résorber le déficit de la section d'investissement constaté à la date du 31 décembre 2008, d'un montant de : **00,00 €**,
- ~ affectation au compte 1068 afin de résorber le déficit résultant des restes à réaliser : **00,00 €**
- ~ affectation au déficit reporté (ligne 001 : résultat reporté en section d'investissement) pour un montant de : **182.792,81 €**.
- ~ affectation à l'excédent reporté (ligne 002 : résultat reporté en section de fonctionnement) pour un montant de : **249.777,10 €**.
- ~ affectation complémentaire de réserve : **00,00 €**

Affectation du Résultat 2008 - Forêts

Le Conseil Municipal :
après avoir constaté les résultats figurant sur le compte administratif B A Bois et Forêts pour l'exercice 2008, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2008,
constatant que le résultat cumulé à la date du 31 décembre 2008 pour la section d'investissement est
de : + **30.612,11 €** (001 cumulé),
constatant que le résultat cumulé à la date du 31 décembre 2008 pour la section de fonctionnement est
de : + **60.728,00. €** (002 cumulé),
DECIDE d'affecter ce résultat comme suit :

- ~ virement à la section d'investissement (compte 1068) afin de résorber le déficit de la section d'investissement constaté à la date du 31 décembre 2008, d'un montant de : **00,00 €**,
- ~ affectation au compte 1068 afin de résorber le déficit résultant des restes à réaliser : **00,00 €**
- ~ affectation à l'excédent reporté (ligne 001 : résultat reporté en section d'investissement) pour un montant de : **30.612,11 €**.
- ~ affectation à l'excédent reporté (ligne 002 : résultat reporté en section de fonctionnement) pour un montant de : **60.728,00 €**.
- ~ affectation complémentaire de réserve : **00,00 €**

Affectation du Résultat 2008 - Lotissement

Le Conseil Municipal :
après avoir constaté les résultats figurant sur le compte administratif BA LOTISSEMENT pour 2008, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2008,
constatant que le résultat cumulé à la date du 31 décembre 2008 pour la section d'investissement est
de : - **50.132,73 €** (001 cumulé),
constatant que le résultat cumulé à la date du 31 décembre 2008 pour la section de fonctionnement est
de : + **1.020,00 €** (002 cumulé),
DECIDE d'affecter ce résultat comme suit :

- ~ virement à la section d'investissement (compte 1068) afin de résorber le déficit de la section d'investissement constaté à la date du 31 décembre 2008, d'un montant de : **00,00 €**,
- ~ affectation au compte 1068 afin de résorber le déficit résultant des restes à réaliser : **00,00 €**
- ~ affectation au déficit reporté (ligne 001 : résultat reporté en section d'investissement) pour un montant de : **50.132,73 €**.
- ~ affectation à l'excédent reporté (ligne 002 : résultat reporté en section de fonctionnement) pour un montant de : **00,00 €**.
- ~ affectation complémentaire de réserve : **00,00 €**

Affectation du Résultat 2008 - Assainissement

Le Conseil Municipal :
après avoir constaté les résultats figurant sur le compte administratif B A ASSAINISSEMENT pour l'exercice 2008, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2008, constatant que le résultat cumulé à la date du 31 décembre 2008 pour la section d'investissement est de : - **103.546,54 €** (001 cumulé), constatant que le résultat cumulé à la date du 31 décembre 2008 pour la section de fonctionnement est de : + **34.689,39 €** (002 cumulé),
DECIDE d'affecter ce résultat comme suit :

- ~ virement à la section d'investissement (compte 1068) afin de résorber le déficit de la section d'investissement constaté à la date du 31 décembre 2008, d'un montant de : **0,00 €**,
- ~ affectation au compte 1068 afin de résorber le déficit résultant des restes à réaliser : **0,00 €**
- ~ affectation à l'excédent reporté (ligne 001 : résultat reporté en section d'investissement) pour un montant de : **103.546,54 €**.
- ~ affectation à l'excédent reporté (ligne 002 : résultat reporté en section de fonctionnement) pour un montant de : **00,00 €**.
- ~ affectation complémentaire de réserve : **0,00 €**

Budget Primitif 2009 - Commune

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal, les propositions de sommes composant le Budget Primitif Communal 2009. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver et de voter les propositions du Maire pour le Budget Primitif Communal 2009, faisant apparaître les sommes suivantes :

		Propositions du Maire	Votes du Conseil Municipal
Fonctionnement	Dépenses	742 060,00 €	742 060,00 €
	Recettes	742 060,00 €	742 060,00 €
Investissement	Dépenses	825 598,00 €	825 598,00 €
	Recettes	825 598,00 €	825 598,00 €

Budget Primitif 2009 - Forêts

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal, les propositions de sommes composant le Budget Primitif Annexe FORETS 2009. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver et de voter les propositions du Maire pour le Budget Primitif Annexe FORETS 2009, faisant apparaître les sommes suivantes :

		Propositions du Maire	Votes du Conseil Municipal
Fonctionnement	Dépenses	99 200,00 €	99 200,00 €
	Recettes	99 200,00 €	99 200,00 €
Investissement	Dépenses	30 612,00 €	30 612,00 €
	Recettes	30 612,00 €	30 612,00 €

Budget Primitif 2009 - Lotissement

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal, les propositions de sommes composant le Budget Primitif Annexe LOTISSEMENT 2009. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver et de voter les propositions du Maire pour le Budget Primitif Annexe LOTISSEMENT 2009, faisant apparaître les sommes suivantes :

		Propositions du Maire	Votes du Conseil Municipal
Fonctionnement	Dépenses	100 266,00 €	100 266,00 €
	Recettes	100 266,00 €	100 266,00 €
Investissement	Dépenses	100 266,00 €	100 266,00 €
	Recettes	100 266,00 €	100 266,00 €

Budget Primitif 2009 - Assainissement

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal, les propositions de sommes composant le Budget Primitif Annexe ASSAINISSEMENT 2009. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver et de voter les propositions du Maire pour le Budget Primitif Annexe ASSAINISSEMENT 2009, faisant apparaître les sommes suivantes :

		Propositions du Maire	Votes du Conseil Municipal
Fonctionnement	Dépenses	100 895,00 €	100 895,00 €
	Recettes	100 895,00 €	100 895,00 €
Investissement	Dépenses	113 875,00 €	113 875,00 €
	Recettes	113 875,00 €	113 875,00 €

Travaux sur le Pont de la Sarre – Demande de Subvention « Dotation Développement Rural »

Le maire présente le projet de travaux sur le Pont de la Sarre – Route de Dolving (réfection du tablier et des abords). Le Maire rappelle que ce pont est utilisé par les usagers pour se rendre à Dolving, par les exploitants agricoles pour accéder à leurs terres et par les cyclistes et promeneurs empruntant la Liaison Cyclable entre la Commune de Sarraltroff et Sarrebourg-Hoff.

DEVIS HORS TAXES : 20.991,00 €
DEVIS TTC : 25.105,24 €

Il informe ensuite les conseillers municipaux qu'un tel projet est susceptible d'être subventionné par la Dotation de Développement Rural (DDR) et qu'un dossier de demande peut être déposé en Préfecture de la Moselle. Après délibération, le Conseil Municipal :

Approuve le projet de Réfection du Pont de la Sarre, tel qu'il est présenté et en accepte le projet chiffré,

Arrête le plan de financement des travaux comme suit : (pas d'autres subventions sollicitées) :

DEVIS HORS TAXES = 20.991,00 €
SUBVENTION D D R = 35 % - 7.346,85 €
SOLDE à la charge de la Commune = 13.644,15 €
par fonds propres

Sollicite auprès de Monsieur le Préfet de la Moselle (s/c du Sous Préfet de Sarrebourg), pour ces travaux, la subvention de l'Etat « Dotation Développement Rural »,

Autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Plus personne ne demandant la parole, le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 23 h 45.

SUIVENT ENSUITE LES SIGNATURES DES MEMBRES PRESENTS

Lundi 25 mai 2009

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances (salle du Conseil Municipal en Mairie) le LUNDI 25 MAI 2009 à 20 h 00.

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire.

MEMBRES PRESENTS : Weber Grégoire, Fillinger Jean-Marc, Kern Olivier, Schaeffer Jean-Marie, Geoffroy Albert, Schwartzberger Alain, Hajduk André, Dietrich Raphaël, Wagner Dimitri, Rabin André, Roth Marie-Thérèse, Jacob Linda, Dresch Nadine (arrivée 20 h 15),

SECRETAIRE DE SEANCE : Grégoire WEBER,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Kugler Bertrand.

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : -/-.

Modifications et observations sur le Compte rendu de la précédente séance (30 mars 2009) = NEANT

Avant d'entamer l'ordre du jour le Maire expose quelques communications :

La livraison et l'installation des nouveaux feux tricolores devraient intervenir avant la fin du mois de JUIN 2009 (matériel en cours de réception chez EST RESEAUX de PHALSBOURG, en charge des travaux).

Nous avons sollicité, auprès du Sous - Préfet de l'Arrondissement de Sarrebourg, une subvention au titre de la Dotation de Développement Rural (DDR) pour des travaux de réfection du tablier du Pont de la Sarre (CM du 30/03/2009). Nous venons d'être destinataires d'une réponse négative à notre demande (cause : le projet ne correspond pas aux attributions de ladite subvention).

Suite à la visite de Monsieur Jean-Louis MASSON, Sénateur de la Moselle

en mairie de Sarraltroff, une demande de subvention lui a été transmise. Elle concerne des travaux de réfection de la toiture du Presbytère.

Le Maire évoque ensuite le décès de Monsieur Bernard GASSMANN, ancien conseiller municipal à Sarraltroff. Il énumère brièvement sa carrière au sein de la commune et rappelle de lui le souvenir d'un habitant dévoué à la cause communale.

Le Maire et Bertrand Kugler, 1^{er} adjoint, ont assisté, le 8 mai dernier à CHAUMONTEL (Oise), à la Cérémonie en la mémoire et en l'honneur l'Abbé CORRIGER, originaire de Sarraltroff et curé dans cette paroisse. Le maire précise que Bertrand Kugler, absent ce soir, présentera aux conseillers municipaux, lors de la prochaine réunion, un film retraçant la vie de l'Abbé Antoine CORRIGER.

Deux bulles à verre seront prochainement remplacées par la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg. Il s'agit de la bulle située au parking de la Salle des Fêtes et de celle située au bas de la Rue de la Sarre – Rue de la Fontaine.

André Rabin fait état de sa présence, en tant que représentant communal de Sarraltroff, à l'Assemblée Générale de la Croix Rouge à Sarrebourg. Il énumère brièvement les divers points abordés lors de cette réunion.

ORDRE DU JOUR

Les différents points furent examinés comme suit :

Ventes de terrains

Affaires Scolaires

Espace Vert Rue de la Fontaine et Fontaine Fleurie Rue de la Sarre

Travaux de voirie dans la Rue de la Forêt

Etude des travaux à réaliser dans la Rue des Vergers – Hydraulique – Voirie

DIVERS : Présentation des nouveaux matériels d'intervention des Sapeurs Pompiers (Secours à personnes)

Ventes de terrains

Le maire informe le conseil municipal que plusieurs personnes ont sollicité l'achat de parcelles communales pour diverses raisons. Le maire précise que les délibérations en question ne pourront être prises qu'après bornage et détermination de la surface exacte des parcelles par un géomètre. Ces travaux sont actuellement en cours et les délibérations correspondantes seront prises lors d'une prochaine réunion.

Affaires Scolaires

Le maire fait état d'un projet, émanant de l'inspection académique de la Moselle, de regroupement scolaire pour les classes de maternelle de Sarraltroff (13 élèves en Sept. 2009) et Bettborn (9 élèves en Sept. 2009). Ce regroupement devrait se faire sur l'école maternelle de Sarraltroff en conservant le poste d'institutrice de Sarraltroff et le poste d'Aide Maternelle de Sarraltroff. Des discussions sont en cours avec l'inspection académique de Sarrebourg et la municipalité de Bettborn afin de définir précisément le projet en question (plus d'informations ultérieurement).

Le Maire rappelle également la sortie scolaire à VERDUN pour les élèves de CM1 et CM2 le 5 juin prochain. Monsieur André Rabin rappelle que cette sortie a été organisée par et avec les membres du Comité du Souvenir Français de Sarraltroff. Monsieur Grégoire Weber, 2^e Adjoint et Correspondant Défense ainsi que Monsieur André Rabin, Conseiller Municipal chargé des affaires scolaires, accompagneront les écoles lors de cette sortie et représenteront ainsi la Municipalité de Sarraltroff, co-financière de cette visite.

Espace Vert Rue de la Fontaine et Fontaine Fleurie Rue de la Sarre

Le Maire présente aux conseillers municipaux le devis de l'entreprise FIEG DENIS pour aménager l'espace vert situé en bas des Rues de la Sarre et de la Fontaine. Il se chiffre à 4.045,15 € TTC. Après discussion sur les diverses plantations effectuées à cet endroit, le conseil municipal est d'avis d'accepter le présent devis. Les travaux seront réalisés ultérieurement.

Puis, le Maire propose aux membres du conseil municipal, l'installation d'une fontaine fleurie en grès rose d'une hauteur de 1,60 m (sans écoulement d'eau), sur la placette du coffret électrique de contrôle des Feux Tricolores (en haut de la Rue de la Sarre). Il présente un schéma graphique et une simulation photographique du projet à installer. Le devis chiffré s'élève à 3.896,69 € TTC. Après discussion, les membres du conseil municipal émettent un avis favorable à l'installation de « ce monument » sur cette placette.

Travaux de voirie dans la Rue de la Forêt

Le maire informe les membres du conseil municipal des précédentes réunions de la Commission Communale d'Appel d'Offres et des Travaux concernant les travaux d'aménagement et de voirie dans le prolongement de la Rue de la Forêt. Il présente les différents devis étudiés lors de ces réunions et précise que l'entreprise GARTISER a réalisé l'ensemble de la pré-étude concernant ces travaux.

Les conseillers municipaux étudient ensuite les offres réceptionnées et, après délibération, décident d'attribuer les travaux en question à l'Entreprise GARTISER TP de Saverne. Le montant du devis chiffré s'élève à 51.995,00 € HT. Le maire précise que les travaux vont démarrer très prochainement car l'entreprise connaît actuellement une période creuse et sans activité. C'est Grégoire Weber, 2^e Adjoint qui suivra les travaux durant leur réalisation.

Etude des travaux à réaliser dans la Rue des Vergers - Hydraulique - Voirie

Le Maire rappelle des différents travaux prévus dans la Rue des Vergers, notamment les travaux hydrauliques et de voirie. Il rappelle que c'est le Bureau d'Etudes BEREST de Phalsbourg qui a réalisé les études de faisabilité pour ces travaux (ceci conjointement avec les services de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg dans le cadre de leur compétence « Prévention des Crues »). BEREST réalise actuellement une étude chiffrée et des plans de faisabilité de ces travaux. La prévision chiffrée ainsi que les plans des travaux s'y rapportant seront présentés lors d'une prochaine réunion.

DIVERS : Présentation des nouveaux matériels d'intervention des Sapeurs Pompiers (Secours à personnes)

Le Maire donne ensuite la parole à Olivier KERN, Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers de Sarraltroff afin qu'il présente, aux membres du conseil municipal, le nouveau matériel fourni par le Département de la Moselle (Conseil Général et SDIS). Ce matériel, contenu dans deux sacs, est destiné à être utilisé lors des interventions de secours à personnes (détresse respiratoire, arrêt cardiaque, ...), ceci en attendant l'intervention des Sapeurs Pompiers de Sarrebourg. Le Centre d'Intervention de Sarraltroff est donc maintenant équipé pour faire face à ces types d'incidents. Le Maire et les conseillers municipaux, après avoir assisté à une présentation et à une démonstration de ces matériels, souhaitent apporter leur soutien au Corps de Sapeurs Pompiers de la Commune et demande à l'Adjudant Olivier Kern de transmettre ce soutien aux membres actifs des sapeurs pompiers.

Plus personne ne demandant la parole, le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 23 h 00.

SUIVENT ENSUITE LES SIGNATURES DES MEMBRES PRESENTS

Lundi 8 juin 2009

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances (salle du Conseil Municipal en Mairie) le LUNDI 8 JUIN 2009 à 20 h 00.

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire.

MEMBRES PRESENTS : Bertrand Kugler, Weber Grégoire, Fillinger Jean-Marc, Kern Olivier, Schaeffer Jean-Marie, Geoffroy Albert, Hajduk André, Dietrich Raphaël, Wagner Dimitri, Rabin André, Roth Marie-Thérèse, Jacob Linda, Dresch Nadine (arrivée 20 h 15),

SECRETAIRE DE SEANCE : Kugler Bertrand,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Alain Schwanzenberger.

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : -/-.

Avant d'entamer l'ordre du jour le Maire expose quelques communications :

Les travaux de voirie dans la Rue de la Forêt sont actuellement en cours (entreprise GARTISER). Le maire et Grégoire Weber, adjoint en charge des travaux, relatent plusieurs problèmes notamment la ligne des trottoirs (largeur), la présence d'un coffret électrique au centre d'un trottoir (à faire déplacer)...

Les travaux de réfection sur les feux tricolores sont prévus la première semaine de JUILLET 2009.

ORDRE DU JOUR

Les différents points furent examinés comme suit :

LIGNE L G V EST sur Sarraltroff - Viaduc - Etat du dossier Affaires Scolaires - Regroupement des classes de Maternelle Sarraltroff - Bettborn

LIGNE L G V EST sur Sarraltroff - Viaduc - Etat du dossier

Le maire rappelle le dossier d'enquête publique sur l'étude hydraulique dans le cadre de la traversée de la Vallée de la Sarre par la nouvelle ligne LGV EST (2^e phase) et la délibération du conseil municipal du 30 mars 2009. Les membres du conseil municipal souhaitent maintenant, unanimement, transmettre le refus de la création des buttes de terres au niveau du Viaduc de la Sarre et plus précisément au quartier du Wolzingen - Breuil.

Le maire propose d'organiser des rencontres avec les différents intervenants dans ce dossier, qu'ils soient financiers, politiques ou responsables de la validation finale du projet de viaduc. A cette fin, il souhaite prendre contact avec les services et le Président du Conseil Régional de Lorraine, le Président du Conseil Général de Moselle, du Sous Préfet de Sarrebourg et au final du Préfet de la Région Lorraine qui validera le projet du viaduc du TGV EST sur la Vallée de la Sarre. Lors de ces réunions, un « dossier-mémoire » présentant notre demande sera remis officiellement par les élus de Sarraltroff aux différentes autorités rencontrées.

Les conseillers municipaux souhaitent également qu'une réunion publique d'information soit organisée. Elle aura lieu le JEUDI 2 JUILLET 2009 à 20 h 00 à la Salle des Fêtes. Des tickets d'invitations seront remis dans toutes les boîtes à lettres de Sarraltroff. Un point précis sur la situation et du projet envisagés sera présenté lors de cette réunion (montage diaporama, questions - réponses...).

Le maire, Bertrand Kugler et André Rabin tiendront les conseillers municipaux au courant des avancées de ce dossier.

Affaires Scolaires - Regroupement des classes de Maternelle Sarraltroff - Bettborn

Le maire rappelle le projet de regroupement scolaire, en septembre 2009, pour les maternelles de Sarraltroff et Bettborn. Oberstinzel conservera, à la rentrée de septembre 2009, sa classe de maternelle. Le maire informe les conseillers municipaux qu'une première réunion est programmée avec Monsieur Marcel Schmitt, maire de Bettborn pour discuter des modalités de réalisation de ce regroupement scolaire... Elle aura lieu à la mi-juin.

Plus personne ne demandant la parole, le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 22 h 30.

SUIVENT ENSUITE LES SIGNATURES DES MEMBRES PRESENTS

Lundi 27 juillet 2009

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances (salle du Conseil Municipal en Mairie) le LUNDI 27 JUILLET 2009 à 20 h 00.

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire.

MEMBRES PRESENTS : Bertrand Kugler, Weber Grégoire, Fillinger Jean-Marc, Kern Olivier, Schaeffer Jean-Marie, Geoffroy Albert, Alain Schwanzenberger, Hajduk André, Dietrich Raphaël, Roth Marie-Thérèse, Jacob Linda,

SECRETAIRE DE SEANCE : Kugler Bertrand.

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Wagner Dimitri, Rabin André, Dresch Nadine,

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : -/-.

OBSERVATIONS ET REMARQUES SUR LE PRECEDENT RAPPORT DU CONSEIL : NEANT

Avant d'entamer l'ordre du jour le Maire expose quelques communications :

Les travaux de voirie dans la Rue de la Forêt ont été réalisés en 3 semaines (entreprise GARTISER). Le maire et Grégoire Weber, adjoint en charge des travaux, relatent plusieurs problèmes notamment la ligne des trottoirs (largeur), la présence de 2 coffrets électriques au centre d'un trottoir (à faire déplacer) - Reste à faire : les trottoirs. Une discussion s'engage entre

la réalisation des trottoirs : soit entièrement en enrobé, soit entièrement en pavés, soit panaché... Après avis de chacun, c'est la solution du panachage ENROBE – PAVES qui est retenue. Ces travaux seront réalisés après de déplacement de deux coffrets électriques situés sur les trottoirs...

Le Sous Préfet nous a transmis un courrier concernant le fonctionnement des feux tricolores sur le croisement au centre de la commune (6 mois en « ORANGE CLIGNOTANT » représentant un risque pour la circulation). Une réponse lui a été adressée... Les travaux ont été réalisés par l'entreprise EST RESEAUX de Phalsbourg (avec du matériel SAGEM) durant la première semaine de juillet 2009. Les feux sont donc à nouveau en fonction. Reste à faire : l'installation des détecteurs sur la Rue de la Sarre – Rue de Hilbesheim et Rue de l'Eglise, la RD 43 étant prioritaire. C'est travaux seront réalisés prochainement.

Concernant la mise en place d'une aire paysagère RUE DE LA SARRE : les végétaux seront installés par l'entreprise FIEG DENIS de Sarraltroff au cours de l'automne.

Les travaux à programmer prochainement sont : la réalisation de l'aire de stockage des grumes dans la forêt de Sarraltroff (au niveau de l'antenne SFR, au bout du chemin prolongeant la Rue de la Forêt).

Certains conseillers municipaux ont assisté, le 4 juillet dernier, à l'anniversaire de mariage – 25 ans – du couple LENDERINK à la Ferme du Sarrewald.

Le maire fait part également du décès, le 23 juillet dernier à l'âge de 94 ans, de Madame Marie Thérèse HARTMANN (née KRAUT), doyenne du village.

ORDRE DU JOUR

Les différents points furent examinés comme suit :

Travaux de Requalification Patrimoine Bâti au Centre du Village – Demande de Subvention au Conseil Régional de Lorraine

Budget Assainissement 2009 – Décision Modificative de Crédits N° 1

Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg – Adhésion au Syndicat Mixte de la Zone d'Activité de l'Arrondissement de Sarrebourg

Travaux en Forêt Communale – Programme de travaux d'exploitation 2010

Travaux en Forêt Communale – Destination des Coupes 2010

Travaux en Forêt Communale – Etat d'Assiette 2011

Modification du contrat de travail de l'Adjoint Technique 2^e Classe – Aide Maternelle

Aménagement Foncier de Sarraltroff – Périmètre

Aménagement Foncier de Dolving – Périmètre

Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg – Mise en place d'un Service de Transport à la demande

Projet de Lotissement RUE DES PERDRIX

Rénovation de la Voirie RUE DES VERGERS – Marché de Maintenance d'œuvre BEREST

Renforcement Hydraulique RUE DES VERGERS – RUE DU BREUIL – RUE DE SARREBOURG Marché de Maintenance d'œuvre BEREST

Illuminations de Noël – Projet 2009

Travaux de Requalification Patrimoine Bâti au Centre du Village – Demande de Subvention au Conseil Régional de Lorraine

Le maire rappelle le projet de travaux de requalification du patrimoine immobilier du centre de la commune (Parking Mairie – Réaménagement du Mur autour du Monument aux Morts – Remise en état du mur de clôture du Cimetière). Il donne lecture des devis se rapportant à ces travaux et dont le détail est présenté ci-dessous :

TRAVAUX	ENTREPRISES	DEVIS HT	DEVIS TTC
Aménagement Parking TOUR et Mairie	E.C.H.P.E. - Coetzingen	4 140,00 €	4 962,30 €
Rénovation du Mur autour du MONUMENT	E.C.H.P.E. - Coetzingen	10 118,00 €	12 102,32 €
Rénovation du Mur du Cimetière	E.C.H.P.E. - Coetzingen	11 048,00 €	13 213,41 €
	TOTAL DE L'OPERATION	25 316,00 €	30 277,93 €

Il informe ensuite les conseillers municipaux qu'un tel projet est susceptible

d'être subventionné par une aide du Conseil Général de Lorraine.

Après délibération, le Conseil Municipal :

Approuve le projet des travaux de requalification du patrimoine immobilier du Centre de la Commune, tel qu'il est présenté et en accepte le projet chiffré,

Arrête le plan de financement des travaux comme suit : (pas d'autres subventions sollicitées) :

DEVIS HORS TAXES = 25.316,00 €
 SUBVENTION REGION LORRAINE = 35 % (?) – 8.860,60 €
SOLDE à la charge de la Commune = 16.455,40 €
par fonds propres

Sollicite auprès de Monsieur le Président du Conseil Régional de Lorraine, une subvention pour ces travaux,

Autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Budget Assainissement 2009 – Décision Modificative de Crédits N° 1

Le Maire informe le conseil municipal qu'aucun crédit n'a été inscrit au Budget Primitif 2009 en section d'investissement. Or, nous devons mandater une facture à la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg (avis de travaux dans la presse). Il est nécessaire de voter une décision modificative de crédits pour pouvoir mandater cette facture sur la section des investissements. Le conseil municipal, suite à l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la décision modificative de crédits suivante sur le Budget Annexe Assainissement 2009 :

DU COMPTE 615 - 1.200,00 €
 (entretien de réseaux)
 VERS LE COMPTE 23.... + 1.200,00 €
 (travaux en cours)

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg – Adhésion au Syndicat Mixte de la Zone d'Activité de l'Arrondissement de Sarrebourg

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que, dans le cadre de l'aménagement de la future zone d'activités de l'Arrondissement de Sarrebourg, mené conjointement par la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg et celle de l'Agglomération de Sarrebourg, il est envisagé de créer un syndicat mixte destiné à assurer la réalisation, la promotion et la gestion de la zone d'activités d'arrondissement portant sur les deux territoires communautaires.

Lors de sa séance du 12 juin 2009, le Conseil de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg s'est prononcé en faveur de la création de ce syndicat mixte fermé et a approuvé le projet de ses statuts.

Les communes - membres sont maintenant sollicitées afin d'autoriser la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg à adhérer à ce syndicat mixte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE l'adhésion de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg au Syndicat Mixte de la Zone d'Activités de l'Arrondissement de Sarrebourg ;
- APPROUVE l'exercice, par le futur syndicat, mixte des compétences mentionnées dans le projet de statuts ;
- AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Travaux en Forêt Communale – Programme de travaux d'exploitation 2010

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal la programmation des travaux sylvicoles à réaliser dans la forêt communale de Sarraltroff au cours de l'exercice 2010 et l'état des coupes à prévoir au cours du même exercice à savoir (dans les parcelles 5, 18, 6A, 14, 17) =

VOLUMES PREVISIONNELS FACONNES
 1103 m³ bois d'œuvre)
 VOLUMES PREVISIONNELS DE BOIS D'INDUSTRIE
 00 m³(bois d'industrie)

VOLUMES PREVISIONNELS BOIS DE FEU
 10 m³(bois de chauffage)

VOLUMES PREVISIONNELS NON FACONNES (Menus produits)

1799 m³ (non façonnés)

ESTIMATION DE LA RECETTE BRUTE HT SE RAPPORTANT A CES TRAVAUX 67.456,00 €

ESTIMATION DE LA DEPENSE TOTALE SE RAPPORTANT A CES TRAVAUX - 29.781,00 €
(hors TVA)

ESTIMATION DE LA RECETTE NETTE = 37.675,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité =

ACCEPTE le programme de travaux sylvicoles ainsi que la prévision des coupes pour l'année 2010 tel qu'ils ont été présentés par les services de l'ONF,

AUTORISE le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Travaux en Forêt Communale - Destination des Coupes 2010

Le conseil municipal, suite à l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE la destination des coupes de la forêt communale pour l'exercice 2010 comme suit :

- COUPES N° 5-18-6-14-17 VENTES DE GRUMES FACONNEES ET VENTE AMIABLE sur pied ou délivrance de HOUPIERS ou de STERES FACONNES,

Le conseil municipal : CONFIE l'exploitation des grumes et du bois de chauffage à une entreprise autre que l'ONF et désigne l'ONF Maitre d'œuvre,

AUTORISE le Maire à signer les contrats correspondants et à fixer les délais d'exploitation (façonnage et débardage),

FIXE le prix de vente des stères façonnés à 40,00 €uros le stère, (QUARANTE EUROS),

Les grumes seront vendues par l'ONF par vente ou contrat d'approvisionnement ou vente amiable,

DECIDE que les produits ainsi que les découpes seront désignés en collaboration avec l'Agent ONF,

FIXE la mise à prix (vente aux enchères) des HOUPIERS (bois de nettoyage Menus Produits) à 11,00 €uros HT le stère, (ONZE EUROS HT),

PREND ACTE que les lots de fonds de coupes seront réalisés par l'ONF aux tarifs suivants :

Matérialisation des lots : 1,60 € HT le stère,

Réception des lots : 0,90 € HT le stère,

Facturation des lots : 0,00 € le stère (réalisé par la Mairie),

Travaux en Forêt Communale - Etat d'Assiette 2011

Le conseil municipal, suite à l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE l'inscription à l'Etat d'Assiette pour l'exercice forestier 2011 des coupes suivantes = PARCELLES 19 A - 6 - 3 A - 16 - 9.

Modification du contrat de travail de l'Adjoint Technique 2^e Classe - Aide Maternelle

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le regroupement scolaire des classes de maternelles de Sarraltroff et Bettborn effectif au 1^{er} septembre 2009. Les enfants de maternelle des deux villages seront scolarisés à l'école maternelle de Sarraltroff. Puis, il fait part au Conseil Municipal de la rencontre avec Monsieur Marcel SCHMITT, Maire de Bettborn, afin de discuter des modalités de fonctionnement de ce nouveau regroupement scolaire.

Le Maire rappelle ensuite la création, au 1^{er} SEPTEMBRE 2008, d'un poste d'Adjoint Technique de 2^e Classe (Marie OBERLE) pour l'entretien de la maternelle et l'assistance de l'institutrice ; ce poste avait été fixé à 27h00 par semaine (délibération du 8 septembre 2008). Il ajoute enfin, que conformément aux discussions entreprises avec la municipalité de BETTBORN, il est possible de répartir les deux postes d'aide maternelle (celle de Sarraltroff et celle de Bettborn) sur deux mi-temps à Sarraltroff, chacune des communes conservant à leur charge propre la rémunération de leur employée. Il est donc nécessaire de réduire la durée hebdomadaire du contrat correspondant.

Après délibération, le conseil municipal de Sarraltroff, à l'unanimité :
DECIDE de réduire la durée hebdomadaire de travail de ce poste à 15 h 00 (anciennement 27 h 00), les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 64131 du budget primitif 2009 (1^{er} échelon du grade d'Adjoint Technique

de 2^e Classe),

PREND ACTE que chaque commune, Sarraltroff et Bettborn, auront à leur charge financière, leur employée propre,

PREND ACTE du planning de travail des employées sur ce poste (notamment au 1^{er} septembre 2009 la mise en place de l'accompagnement en bus scolaire des élèves de maternelle)

AUTORISE le Maire à signer au 1^{er} septembre 2009, avec la bénéficiaire du poste, le contrat d'engagement s'y rapportant,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Aménagement Foncier de Sarraltroff - Périmètre

Le Conseil Municipal prend connaissance des avis des communes concernées et impactées, exprimés avant la 3^{ème} CCAF, du registre des réclamations et du rapport d'enquête publique "opportunité, mode et périmètre", du tome 2 de l'étude d'aménagement, du procès-verbal de la 3^{ème} CCAF et du plan du périmètre proposé par la CCAF du 21 avril 2009. Le Conseil Municipal, en application de l'article L. 121-14 du Code Rural :

prend acte des prescriptions de l'étude d'aménagement,

constate qu'aucune observation mettant en cause le principe de l'aménagement foncier agricole et forestier n'a été formulée en ce qui concerne le périmètre proposé,

approuve les prescriptions définitives proposées par la commission communale visant à la protection de l'environnement, du cadre de vie et de la gestion de l'eau, énoncées lors de la 3^{ème} séance de la CCAF,

prend acte du périmètre sur son ban communal représenté par la carte réceptionnée en Mairie, qui sera matérialisé à court terme.

prend acte de l'existence de projets d'exploitations de carrières sur le ban de Sarraltroff (sur des terrains privés) liées à la réalisation de la LGV EST EUROPEENNE, et S'OPPOSE FERMEMENT A TOUT PROJETS DE CE TYPE D'EXPLOITATION considérant qu'ils sont d'origine à détruire notamment la flore mais également la faune présente dans les forêts du ban communal ainsi que de dégrader fortement le cadre de vie sur le ban communal.

Ainsi, le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

EMET un avis favorable à l'opportunité de mise en œuvre de l'opération, sur le périmètre fixé par la CCAF du 21 AVRIL 2009,

DEMANDE au service ainsi qu'à la Commission Communale d'Aménagement Foncier gérant le dossier de se prononcer contre toute exploitation de carrière, liée à la LGV EST sur le ban communal,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Aménagement Foncier de Dolving - Périmètre

Le Conseil Municipal prend connaissance des avis des communes concernées et impactées, exprimés avant la 3^{ème} CCAF, du registre des réclamations et du rapport d'enquête publique "opportunité, mode et périmètre", du tome 2 de l'étude d'aménagement, du procès-verbal de la 3^{ème} CCAF et du plan du périmètre proposé par la CCAF de DOLVING. Le Conseil Municipal, en application de l'article L. 121-14 du Code Rural, et après en avoir délibéré :

prend acte des prescriptions de l'étude d'aménagement,

constate qu'aucune observation mettant en cause le principe de l'aménagement foncier agricole et forestier n'a été formulée en ce qui concerne le périmètre proposé,

approuve les prescriptions définitives proposées par la commission communale visant à la protection de l'environnement, du cadre de vie et de la gestion de l'eau, énoncées lors de la 3^{ème} séance de la CCAF,

prend acte de l'extension du périmètre sur son ban communal suivant la carte présentée, qui sera matérialisé à court terme.

Ainsi, le conseil municipal émet un avis favorable à l'opportunité de mise en œuvre de l'opération. Il autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg - Mise en place d'un Service de Transport à la demande

Le maire informe le conseil municipal de la mise en place future du Service Communautaire de Transport à la Demande. Le conseil municipal de Sarraltroff avait délibéré 28 novembre 2008 pour ajouter cette compétence aux statuts de la Communauté de Communes de l'Agglomération de

Sarrebourg. Aujourd'hui, le projet se concrétise avec son lancement officiel le 16 septembre 2009. Pour résumer, chaque habitant des communes membres de la communauté de communes peut faire une demande, la veille, par téléphone, afin de bénéficier d'un transport vers Sarrebourg à la date et l'heure choisie... Une navette passera récupérer la personne à Sarraltroff pour un tarif de 0,90 €. Trois points de ramassage ont été fixés : la place de l'ancienne gare (Route de Sarrebourg), l'arrêt de bus au carrefour Rue de Sarrebourg - Rue de la Sarre, et l'arrêt de bus situé dans la montée de la Rue de la Forêt.

Le maire ajoute que ce service, pour son lancement, sera gratuit 15 jours (du 16 au 30 septembre) et qu'une réunion publique d'information sera organisée à la Salle des Fêtes de Sarraltroff au début du mois de Septembre.

Projet de Lotissement RUE DES PERDRIX

Le maire fait part aux membres du conseil municipal que plusieurs personnes souhaitent acquérir un terrain sur la commune pour y construire des maisons d'habitation. Puis, il présente une esquisse de projet établi par le Cabinet LAMBERT de Sarrebourg / Sarre-Union pour 6 parcelles situées dans le prolongement de la Rue des Perdrix (Section 16 au lieu-dit « La Chapelle »). Plusieurs propriétaires ont déjà donné leur accord pour la vente, à la commune, des parcelles en question, ceci aux fins de viabilisation et de création d'un lotissement d'environ 70 ares (6 terrains).

Le maire précise que ces acquisitions pourraient intervenir au début de l'an prochain, que les travaux seraient prévus après les votes budgétaires de mars 2010 et que les parcelles pourraient alors être vendues au cours du 3^e - 4^e trimestre 2010 (actuellement, aucun budget et crédits budgétaires ne sont prévus pour « LE LOTISSEMENT DES PERDRIX » : un budget différent est nécessaire à chaque lotissement en cours). Plus de précisions lors des prochaines réunions.

Rénovation de la Voirie RUE DES VERGERS - Marché de Maîtrise d'œuvre BEREST

Le maire rappelle les travaux d'aménagement et de voirie dans la Rue des Vergers. Il présente le projet établi par le bureau d'études BEREST de PHALSBOURG pour ces travaux. Puis il informe les membres présents qu'un marché de maîtrise d'œuvre pour ces travaux doit être signé avec le bureau d'études pour la préparation du dossier de marché et le suivi des travaux lors de l'exécution de ceux-ci. Il ajoute que le Bureau d'Etudes BEREST demande, pour ce suivi, une rémunération de 7 % de l'estimation HT des travaux à savoir 170.000,00 € x 7 % = 11.900,00 € HT. Après discussion, les membres du conseil municipal demandent au maire de solliciter une baisse de cette rémunération, sachant que des sociétés concurrentes fixent leur taux de rémunération à 6 % voire 5,5 %.

Le maire prend acte de cette demande et contactera BEREST pour une ré-étude de leur offre à la baisse.

Renforcement Hydraulique RUE DES VERGERS - RUE DU BREUIL - RUE DE SARREBOURG Marché de Maîtrise d'œuvre BEREST

Le maire rappelle les travaux de renforcement hydraulique dans la Rue des Vergers, la Rue du Breuil et la Rue de Sarrebourg afin de pallier, dans ce quartier, aux problèmes d'inondation lors de fortes pluies. Il présente le projet établi par le bureau d'études BEREST de PHALSBOURG pour ces travaux. Puis il informe ensuite les membres présents qu'un marché de maîtrise d'œuvre pour ces travaux doit être signé avec le bureau d'études pour la préparation du dossier de marché et le suivi des travaux lors de l'exécution de ceux-ci. Il ajoute enfin que le Bureau d'Etudes BEREST sollicite, pour ce suivi, une rémunération de 6,25 % de l'estimation HT des travaux, à savoir 220.000,00 € x 6,25 % = 13.750,00 € HT. Après discussion, les membres du conseil municipal demandent au maire de solliciter une baisse de cette rémunération, sachant que des sociétés concurrentes fixent leur taux de rémunération à 6 % voire 5,5 %.

Le maire prend acte de cette demande et contactera BEREST pour une ré-étude de leur offre à la baisse.

Illuminations de Noël - Projet 2009

Certains conseillers rappellent au maire le programme d'acquisition et d'installation des illuminations de Noël, engagé l'an dernier. Ce programme est prévu sur 3 ans et devrait, à terme, couvrir l'ensemble des rues principales de la commune. Une discussion s'engage sur ce point. Le maire rappelle qu'une somme a été votée au Budget Primitif 2009 (4.500,00 € TTC) pour ces illuminations et qu'il convient maintenant de discuter des différents luminaires à installer ainsi que de leur emplacement précis. Les conseillers municipaux prennent acte et souhaitent qu'une

réunion, avec les membres du conseil municipal intéressés, soit organisée prochainement (début septembre) afin de discuter sur les projets de l'année dans ce domaine (devis et photos à l'appui). Plus de précisions lors des prochaines réunions.

Plus personne ne demandant la parole, le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 23 h 00.

SUIVENT ENSUITE LES SIGNATURES DES MEMBRES PRESENTS

Vendredi 4 septembre 2009

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances (salle du Conseil Municipal en Mairie) le VENDREDI 4 SEPTEMBRE à 20 h 00.

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire.

MEMBRES PRESENTS : Bertrand Kugler, Weber Grégoire, Fillinger Jean-Marc, Schaeffer Jean-Marie, Geoffroy Albert, Alain Schwartzberger, Hajduk André, Dietrich Raphaël, Wagner Dimitri, Rabin André,

Roth Marie-Thérèse, Jacob Linda, Dresch Nadine,

SECRETAIRE DE SEANCE : Kugler Bertrand,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Kern Olivier,

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : -/-

OBSERVATIONS ET REMARQUES SUR LE PRECEDENT RAPPORT DU CONSEIL : NEANT

Avant d'entamer l'ordre du jour le Maire expose quelques communications :

Les travaux d'installation d'une aire de stockage de grumes ont été réalisés dernièrement par l'entreprise DIETRICH de Oberstintel. Ce site de stockage est destiné à recevoir les grumes lors des ventes de bois d'œuvre organisées par l'ONF. Il est situé à proximité de l'antenne SFR au bout de la Rue de la Forêt.

La Place de Pétanque est achevée. Les boulistes pourront désormais se donner rendez vous à cet endroit (situé à côté du Local Sapeurs Pompiers - Route de Fénétrange) pour pratiquer leur sport favori.

ORDRE DU JOUR

Les différents points furent examinés comme suit :

Rapport de l'Enquête Publique LGV EST LOI SUR L'EAU

LGV EST - Projet d'exploitation de Carrière (s) sur le Ban Communal

Bibliothèque Municipale

Désaffectation du Logement de Fonction de l'Institutrice - Ecole Maternelle

Affaires Scolaires - Rentrée 2009-2010

Travaux dans la Rue des Vergers - Hydraulique - Dossier de maîtrise d'œuvre BEREST

Travaux dans la Rue des Vergers - Voirie - Dossier de maîtrise d'œuvre BEREST

Vente de Terrains - Rue du Reberg

DIVERS

Avaloir dans la Rue des Chardonnerêts

Mise en place de poteaux d'incendie sur les réservoirs communaux

Station RTE du Bergholz

Rapport de l'Enquête Publique LGV EST LOI SUR L'EAU

Monsieur le Maire donne la parole à Bertrand Kugler qui rappelle les termes de l'enquête publique « loi sur l'eau » dans le cadre de la mise en place et de la construction de la deuxième phase de la L. G. V. est et le viaduc de la Sarre à Sarraltroff. Cette enquête publique a eu lieu à Sarraltroff au premier trimestre 2009. Le rapport de la commission d'enquête vient de nous parvenir et est donc maintenant à la disposition du public pour consultation. Pour résumer, la commission d'enquête préconise l'allongement du viaduc vers l'est et la création d'un pilier supplémentaire vers le chemin du Wolzingen soit un allongement du viaduc de 25 mètres. Suite à notre demande et à la demande de plusieurs élus locaux, une réunion de concertation a été organisée en préfecture de Metz mercredi 9 septembre prochain. Les personnes présentes à cette réunion seront : la préfecture,

avec les sous-préfets de Sarrebourg et Château Salins, un responsable de la DIREN, de RFF, de la DDAF, et du SGAR. Pour préparer cette réunion, le maire, les adjoints et M. Rabin, ont rencontré dernièrement Me Hofmann, un avocat de Metz spécialisé dans les questions d'urbanisme et ce type de dossier. Me Hofmann, après que nous lui ayons exposé le dossier, a émis plusieurs hypothèses et plusieurs pistes pour défendre notre dossier lors de cette réunion, notamment le problème de responsabilité en cas de danger sur la commune : en effet, d'après la législation c'est le maire et le préfet, ou sous-préfet, qui sont légalement responsables des problèmes de sécurité sur la commune et sur le territoire. Le maire peut donc, dans ce cas précis, se décharger de sa responsabilité et la transmettre au préfet qui sera donc lui seul, après information, responsable en cas de sinistre sur ce secteur. L'avocat nous a précisé que ce point précis était un point fort de notre défense. Bertrand Kugler rappelle que, il y a quelques années de cela, lors d'un incendie à la ferme Cuny, la route départementale RD 43 était bloquée suites à l'arrêt sur celle-ci de plusieurs véhicules de badauds. Les services de secours et des sapeurs pompiers ont dû alors, pour accéder à la ferme, emprunter le chemin de Wolzingen, depuis le bâtiment FERCO de la Zone Industrielle vers la rue du Breuil. C'était le seul moyen d'accès à ce secteur. L'avocat nous a également précisé qu'il valait mieux éviter les négociations d'indemnité et conserver notre idée de prolongement du viaduc. La négociation d'une indemnité doit rester le dernier recours dans ce dossier. Le maire reprend les noms des personnes qui participeront à cette rencontre à la préfecture de Metz. Un compte-rendu de cette rencontre sera présenté lors de notre prochaine réunion.

LGV EST - Projet d'exploitation de Carrière (s) sur le Ban Communal

Le maire rappelle le projet d'exploitation d'une ou de plusieurs carrière(s) à ciel ouvert sur le ban communal pour fournir des matériaux nécessaires à la construction des buttes de terre de part et d'autre du viaduc de la L. G. V. Est dans la vallée de la Sarre. Il rappelle le refus du conseil municipal d'accorder l'exploitation de cette carrière sur un terrain communal, en l'occurrence une partie de la Forêt du Sarrewald, et précise que suite à notre refus, M. Pax, propriétaire privé de la Forêt du Kohljungswald, a été contacté par la société exploitante de carrières pour RFF afin d'installer une carrière de environ 9 ha sur sa forêt entre Sarraltroff et Dolving. Un dossier d'enquête publique devrait être déposé en mairie prochainement pour l'exploitation de cette carrière sur le terrain de M. Pax. Le maire ajoute que le combat du prolongement du Viaduc de la Vallée de la Sarre n'est plus le seul fer de lance de la commune maintenant, il faudra également se battre contre l'exploitation des carrières de la LGV EST.

Bibliothèque Municipale

Le maire informe les membres du conseil municipal qu'il est possible de signer une convention de fonctionnement avec la bibliothèque départementale de prêt de la Moselle. Le maire donne lecture de cette convention qui précise qu'une subvention de fonctionnement peut être allouée à la commune de Sarraltroff sous certaines conditions notamment l'ouverture plus régulière et à des plages horaires plus étendues de la bibliothèque de Sarraltroff.

Le maire précise également que la bibliothèque est principalement utilisée actuellement par les élèves du groupe scolaire (une à deux heures par semaine et par classe) et qu'elle est ouverte au public deux fois deux heures dans la semaine. Les deux personnes gérant la bibliothèque ne peuvent se libérer plus fréquemment afin d'augmenter le temps d'ouverture hebdomadaire. Nous ne pouvons donc pas assurer les termes sollicités dans la convention à signer.

Le conseil municipal, après échange de vues et délibération, décide de ne pas donner une suite favorable à cette convention en l'état actuel étant donné que nous ne pouvons pas assurer une ouverture hebdomadaire plus importante de la bibliothèque. Le conseil municipal autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Désaffectation du Logement de Fonction de l'Institutrice - Ecole Maternelle

Le Maire informe les membres du conseil municipal que le grand logement de fonction destiné à loger un instituteur et situé à l'étage du bâtiment de la maternelle est libre depuis le début du mois de SEPTEMBRE 2009 (anciennement occupé par Mme GERMAIN - SCHLACHTER Marie Jeanne, institutrice à l'école maternelle). De ce fait et pour pouvoir louer ce logement à un particulier, il est préférable d'en effectuer la désaffectation.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de désaffecter le grand logement de fonction "Instituteur" situé à l'étage du bâtiment de la Maternelle (1 rue de l'Eglise), ceci à la date du 1er NOVEMBRE 2009. Le

conseil municipal autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Affaires Scolaires - Rentrée 2009-2010

Le maire donne lecture de l'effectif des élèves dans les classes élémentaires (primaires et maternelles) de Sarraltroff pour cette rentrée de septembre 2009. Pour la maternelle, nous comptons au total 22 élèves, dont 13 enfants de Sarraltroff et 9 enfants de Bettborn. Pour les classes élémentaires, ce sont au total 43 élèves qui sont répartis sur les classes de Mme SEYER (21 élèves) et de Mme KLEIN (22 élèves) soit un total général sur les deux bâtiments de 65 élèves domiciliés à Sarraltroff (36 enfants), domiciliés à Bettborn (19 enfants) et domiciliés à Oberstinsel (10 enfants). Le maire distribue à chaque conseiller municipal un tableau présentant l'état détaillé de ces effectifs. Concernant les emplois annexes affectés au groupe scolaire, le contrat de Corine Karleskind a été renouvelé au 1er septembre pour 12 mois sur une durée hebdomadaire de 12 heures et le contrat de Marie Oberlé a été reconduit sur une durée de 15 heures par semaine (jeudi et vendredi) en tenant compte du second poste d'aide maternelle de Bettborn (lundi et mardi). Durant les vacances scolaires d'été les ouvriers communaux ont effectué la remise en peinture des fenêtres de l'école primaire sur la façade « rue de l'église ». Une remarque est donnée quand au désordre important dans les combles de l'école primaire. Un rangement urgent est à prévoir. La mairie a également commandé divers produits d'hygiène pour pallier à une éventuelle épidémie de Grippe A (savons désinfectants, papiers essuie-mains, et poubelles à couvercle). Une commande de 20 tables scolaires sera également engagée prochainement pour la équiper la classe de Mme Klein. M. Rabin rapporte également le bon déroulement de la rentrée scolaire que ça soit dans les transports en bus, au niveau de l'accueil des enfants par les institutrices ou dans le cadre de l'accueil extrascolaire.

Travaux dans la Rue des Vergers - Hydraulique - Dossier de maîtrise d'œuvre BEREST

Le maire rappelle les futurs travaux prévus dans la Rue des Vergers concernant les écoulements hydrauliques afin de réduire ainsi au maximum les risques d'inondations dans le bas de la Rue des Vergers et dans le Quartier du Breuil.

Le bureau d'études BEREST de Phalsbourg, suite à notre demande, nous a préparé un plan de travaux correspondant à ce chantier. Le maire le présente aux membres du conseil municipal.

Il présente également le dossier de maîtrise d'œuvre pour ces travaux d'un montant total de 13.200,00 euros HT (TTC de 15.787,20 euros) soit 6 %, du montant total hors taxes prévisionnel des travaux estimé à 220.000,00 euros HT.

Après délibération, le conseil municipal est d'avis d'accepter le projet de travaux hydrauliques dans la Rue des Vergers tels qu'il a été présenté par le bureau BEREST, et accepte à l'unanimité le dossier de maîtrise d'œuvre de BEREST rémunéré à 6 % soit un total pour le suivi de travaux s'élevant à 13.200,00 euros HT.

Le conseil municipal autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Travaux dans la Rue des Vergers - Voirie - Dossier de maîtrise d'œuvre BEREST

Le maire rappelle les travaux de voirie prévus dans la Rue des Vergers. Le bureau d'études BEREST de Phalsbourg, suite à notre demande, nous a préparé un plan de travaux correspondant à ce chantier. Le maire le présente aux membres du conseil municipal. Il présente également le dossier de maîtrise d'œuvre pour ces travaux d'un montant total de 10.200,00 euros HT (TTC de 12.199,20 euros) soit 6 %, du montant total hors taxes prévisionnel des travaux estimé à 170.000,00 euros HT.

Après délibération, le conseil municipal est d'avis d'accepter le projet de travaux de voirie dans la Rue des Vergers tels qu'il a été présenté par le bureau BEREST, et accepte à l'unanimité le dossier de maîtrise d'œuvre de BEREST rémunéré à 6 % soit un total pour le suivi de travaux s'élevant donc à 10.200,00 euros HT.

Le conseil municipal autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Vente de Terrains - Rue du Reberg

Le maire informe les membres du conseil municipal qu'une demande d'achat de terrain a été réceptionnée en mairie dans le but d'acquérir une parcelle à construire. Les acquéreurs sont Monsieur NOBLE Sébastien et Madame NOBLE Catherine née ANTONI, domiciliés à Voyer, 17 Gran-

d'Rue.

Après délibération le conseil municipal est d'avis d'accepter, à l'unanimité, la vente du terrain aux demandeurs. Le prix, pour cette vente, est fixé à 2.420,00 euros l'are.

DETAIL DES PARCELLES

Section 16 – Parcelle 156 – Lieu dit : REBBERG - Rue du Rebberg - Surface totale : 4 ares 47

Section 16 – Parcelle 357 – Lieu dit : REBBERG - Rue du Rebberg - Surface totale : 0 ares 93

Soit un total de 5 ares 40 à 2.420,00 € l'are = 13.068,00 €

Les frais de bornage et de notaire, s'il y en a, seront à la charge des acquéreurs.

Le conseil municipal autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier ainsi que l'acte de vente correspondant.

DIVERS

Avaloir dans la Rue des Chardonnerêts

Le maire fait état du descellement d'un avaloir dans la Rue des Chardonnerêts. L'ouvrier communal effectuera prochainement les travaux de remise à niveau correspondants. En attendant, l'endroit a été sécurisé.

Mise en place de poteaux d'incendie sur les réservoirs communaux

Le maire propose aux membres du conseil municipal de prévoir l'installation de poteaux d'incendie (points d'aspiration) sur les réservoirs d'eau de la commune : Rue du Réservoir et Rue de Sarrebourg ainsi que l'installation d'un point d'aspiration spécifique à proximité du Moulin de la Schneymühle. Plusieurs demandes de devis sont en cours, ces travaux sont éventuellement à prévoir l'an prochain.

Station RTE du Bergholz

Plusieurs conseillers municipaux rapportent que durant la période estivale passée, une importante gêne sonore a été signalée par plusieurs habitants domiciliés sur la Rue de Hilbesheim et Rue des Acacias. Après « enquête des élus », il s'avère en fait que ce bruit émanait des gros ventilateurs d'aération du Poste RTE de Sarrebourg-Nord (situé au Bergholz) qui tournaient jours et nuits lors des chaleurs d'été... Le maire prend acte de ce fait et se renseignera auprès de RTE sur ces désagréments afin de les diminuer au maximum.

Plus personne ne demandant la parole, le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 23 h 30.

SUIVENT ENSUITE LES SIGNATURES DES MEMBRES PRESENTS

Lundi 19 octobre 2009

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances (salle du Conseil Municipal en Mairie) le LUNDI 19 OCTOBRE 2009 à 20 h 00.

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire.

MEMBRES PRESENTS : Bertrand Kugler, Weber Grégoire, Fillingier Jean-Marc, Kern Olivier, Schaeffer Jean-Marie, Geoffroy Albert, Alain Schwarzenberger, Hajduk André, Dietrich Raphaël, Wagner Dimitri, Rabin André, Jacob Linda, Dresch Nadine,

SECRETAIRE DE SEANCE : Kugler Bertrand.

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Roth Marie-Thérèse.

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : -/-.

OBSERVATIONS ET REMARQUES SUR LE PRECEDENT RAPPORT DU CONSEIL : NEANT

Avant d'entamer l'ordre du jour le Maire expose quelques communications :

La vente des brioches de l'amitié a rapporté cette année la somme de 775,58 euros.

L'ouvrier communal a fini l'installation de la main courante au stade municipal.

La mise en place du service de transport à la demande de la Communauté

de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg ISI-BUS est effective depuis le 16 septembre dernier. Le maire rappelle brièvement le mode de fonctionnement de ce transport.

Le système d'alarme de l'école primaire a été installé dernièrement et a été « testé » par plusieurs personnes. Il est maintenant effectif ce qui limitera grandement l'accès non autorisé dans ce bâtiment.

Le maire présente aux conseillers municipaux le projet d'installation d'une décoration de Noël sous la forme d'une crèche en bois avec des personnages en bois peints (planches de contre-plaqué). Une discussion s'engage sur l'emplacement le mieux approprié pour l'installation de cette crèche. Le maire propose, après discussion, de positionner cette crèche dans la cour de l'école primaire. Les conseillers municipaux valident cette idée. Les conseils municipaux valident ensuite le projet d'installation de décorations de Noël supplémentaire (lampes et lumières) sur la route de Sarrebourg et sur la route de Fénétrange. Ils étudient ensuite le devis chiffré pour cette installation est valide le projet comme il a été présenté.

ORDRE DU JOUR

Les différents points furent examinés comme suit :

Travaux dans la Rue des Vergers

Décision Modificative des Crédits - N°1 Budget Communal 2009

Achats de terrains RUE DE LA FORET

Achat de terrain SARREMATT

Vente de terrain - RUE DU REBBERG

Vente de terrain - RUE DE LA COTE

Contrat de Maintien de Salaire MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE

Personnel Communal - Prise en charge des frais de stage et de formation

Affaires Scolaires - Logement à l'étage de l'Ecole Maternelle

Projet de Lotissement Communal - LOTISSEMENT DES VIGNES

Fêtes et Cérémonies - Achats et Repas

Subvention à l'Amicale des Sapeurs Pompiers - Assurance des membres du corps d'intervention

Travaux dans la Rue des Vergers

Le maire rappelle le projet de travaux d'hydrauliques et de voirie qui seront réalisés l'an prochain dans la Rue des Vergers. Il ajoute que l'estimation des deux programmes de travaux s'élève à environ 400.000,00 €. Il présente ensuite les plans se rapportant à ces travaux. Il précise enfin qu'il sera nécessaire, pour ne pas engager le budget communal uniquement sur ce programme de prévoir, au début d'année 2010 et avant le début des travaux, la signature d'un emprunt pour couvrir cette dépense. Les conseillers municipaux valident l'idée de la signature d'un emprunt pour financer ces travaux et autorisent le maire à réaliser, auprès des divers établissements de crédits, une étude et une ou plusieurs offres pour ce financement.

Décision Modificative des Crédits - N°1 Budget Communal 2009

Le maire rappelle aux membres du conseil municipal les travaux hydrauliques prévus dans la Rue des Vergers ainsi que les crédits ouverts au budget primitif communal 2009 correspondant à ces travaux. Pour pouvoir mandater les premières factures de ce programme, il est nécessaire de prévoir un virement de crédits au niveau du budget primitif communal 2009. Après délibération, le conseil municipal vote et approuve la décision modificative de crédit suivante :

du compte	2151 - opération 23 Voirie et Trottoirs Diverses Rues	
		- 100.000,00 €
vers le compte	21538 - opération 31 Prévention des Crues - Trav. Hydrauliques	+ 100.000,00 €

Le conseil municipal autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Achats de terrains RUE DE LA FORET

Le maire fait part aux membres du conseil municipal de la nécessité d'acquiescer plusieurs petites parcelles dans la Rue de la Forêt à Sarraltroff afin de les intégrer dans la voirie communale. Il donne le détail des 4 parcelles

à acquérir ainsi que le prix d'achat fixé (pour 2.420,00 euros l'are) :

Achat à Patrice FROELIGER – 31 rue de la Forêt
Section - Parcelle 586/572
pour SOL : 0 a 05 ca pour un prix d'achat total de 121,00 euros

Achat à Jean-Michel NOCAUDIE – 36 rue de la Forêt
Section - Parcelle 595/549
pour SOL : 0 a 08 ca pour un prix d'achat total de 193,60 euros

Achat à Patrick ETIENNE – Stéphanie GENAY – 38 rue de la Forêt
Section - Parcelle 593/548
pour SOL : 0 a 13 ca pour un prix d'achat total de 314,60 euros

Achat à Carlos DA SILVA – 40 rue de la Forêt
Section - Parcelle 592/547
pour SOL : 0 a 15 ca pour un prix d'achat total de 363,00 euros

Après délibération, le conseil municipal valide l'achat des parcelles mentionnées ci-dessus au prix de 2.420,00 euros l'are et il autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier. Les frais de bornage et de notaire, s'il y en a, seront à la charge de la Commune de Sarraltroff.

Achat de terrain SARREMATT

Le maire fait part aux membres du conseil municipal de la possibilité d'acquérir deux parcelles situées dans la SARREMATT (Section 11). Il présente ensuite, sur le plan, l'emplacement des deux parcelles, puis il rappelle aux conseillers municipaux que le prix d'achat pour les parcelles dites de type « agricole » a été fixé à 25,00 euros l'are. Le détail des deux parcelles figure ci-dessous :

PROPRIETAIRE :

Mme BURST Danièle – Ep. WAGNER Hubert - Chez Mme WAGNER Nathalie
18 Rue du Parc - 57680 CORNY SUR MOSELLE

LISTE DES PARCELLES

1/ Section 11 SARREMATT N° 80 Superficie : 3 a 67 ca
2/ Section 11 SARREMATT N° 117 Superficie : 9 a 66 ca

SOIT UNE SURFACE TOTALE DE 13 A 33 CA

AU PRIX TOTAL DE 333,25 €

Après délibération, le conseil municipal valide l'achat des deux parcelles mentionnées ci-dessus au prix de 25,00 euros l'are et il autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier. Les frais de bornage et de notaire, s'il y en a, seront à la charge de la Commune de Sarraltroff.

Vente de terrain - RUE DU REBBERG

CETTE DELIBERATION ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 4 SEPTEMBRE 2009

Le maire informe les membres du conseil municipal qu'une demande d'achat de terrain a été réceptionnée en mairie dans le but d'acquérir une parcelle à construire. Les acquéreurs sont Monsieur NOBLE Sébastien et Madame NOBLE Catherine née ANTONI, domiciliés à Voyer – 57 –, 17 Grand'Rue. Après délibération le conseil municipal est d'avis d'accepter, à l'unanimité, la vente du terrain aux demandeurs. Le prix, pour cette vente, est fixé à 2.420,00 euros l'are.

DETAIL DES PARCELLES

Section 16 – Parcelle 579 – Lieu dit : REBBERG - Rue du Rebberg - Surface totale : 4 ares 47 – Landes Terre
à prendre d'une plus grande surface cadastrée Section 16 – N° 577 – 30 ares 75 – Landes Terre

Section 16 – Parcelle 357 – Lieu dit : REBBERG - Rue du Rebberg - Surface totale : 0 ares 93 sol
à prendre d'une plus grande parcelle cadastrée Section 16 – N° 357 – 2 ares 12 - Sol

Soit un total de 5 ares 40 à 2.420,00 € l'are = 13.068,00 €

Les frais de bornage et de notaire, s'il y en a, seront à la charge des acquéreurs.

Le conseil municipal autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier ainsi que l'acte de vente correspondant.

Vente de terrain - RUE DE LA COTE

CETTE DELIBERATION ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 8 SEPTEMBRE 2008

Le maire rappelle au conseil municipal la demande reçue en mairie en début d'année 2008 concernant un achat de terrain communal dans la Rue de la Côte (cf Réunion CM du 9 MAI 2008 point 3). Il s'agit de

quelques mètres carrés situés entre l'habitation du demandeur et la voirie communale (section 1 – village – parcelle de la bâtisse = N° 332).

Le but de cet achat est l'installation d'un système de chauffage par géothermie et les deux puits sont prévus à cet endroit. Le maire propose aux conseillers municipaux de débattre de cette vente. Le maire précise également qu'il sera nécessaire que le conseil municipal l'autorise à effectuer le déclassement, dans le domaine privé, de la parcelle 616/0.332 concernée par cette vente.

Après échange et délibération, les membres présents optent pour une vente au prix de 762,00 € l'are avec un minimum de 762,00 € la vente. Le maire rappelle qu'à l'époque, le terrain n'était pas borné. Le numéro attribué à cette parcelle est donc le N°616 en Section 01 avec une surface exacte s'élevant à 0,40 are (sol).

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer, avec la demanderesse : Melle Dominique SCHAEFFER – 4 rue des Faisans – SARRALTROFF, l'acte de vente s'y rapportant, les frais de bornage et de notaire, s'il y en a, seront à la charge de l'Acquéreur. Le conseil municipal autorise également le maire à procéder au déclassement dans le domaine privé de la parcelle en question.

Contrat de Maintien de Salaire MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la modification et de la signature d'un avenant au contrat avec la Mutuelle Nationale Territoriale, concernant le maintien de salaire pour les agents communaux. Le taux de ce nouveau contrat "Maintien de Salaire", qui sera appliqué à compter du 1er JANVIER 2010 passera de 1,23 % à 1,26 % du salaire brut. Il précise que ce taux peut faire l'objet d'une participation communale de 25 % sur les 1,26 %. Après délibération, le Conseil Municipal décide d'accepter l'avenant au contrat de Maintien de Salaire, à appliquer au 1^{er} janvier 2010 et d'en accepter le nouveau taux global de 1,26 % réparti comme suit :

- une part salariale fixée à 0,95 % du salaire brut pour les agents communaux,
- part communale (versée en fin d'année) fixée à 0,31 % du salaire brut,

Le conseil municipal autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Personnel Communal - Prise en charge des frais de stage et de formation

Le maire informe le conseil municipal que plusieurs agents communaux sont susceptibles de suivre des formations afin de se spécialiser dans la catégorie de leur emploi respectif. Il rappelle que pour la commune il est possible de prendre en charge ces frais de stages, de cours à distance et de formation pour le personnel communal titulaire et non titulaire. Il ajoute enfin, que légalement, la collectivité se doit de promouvoir la formation continue de ses employés. Il est donc nécessaire de délibérer afin de valider la prise en charge financière des frais incombant à la formation des employés communaux, ceci à la hauteur des frais réels engagés par les agents.

Après délibération le conseil municipal, à l'unanimité :

VALIDE la proposition de Monsieur le Maire de prendre en charge les frais de stage, de cours à distance et de formation à hauteur de leurs frais réels, ceci pour les agents titulaires et non titulaires de la commune,
AUTORISE le maire à signer toutes les pièces relatives à ces dossiers.

Affaires Scolaires - Logement à l'étage de l'Ecole Maternelle

Le maire informe les membres du conseil que suite à la délibération prise lors du dernier conseil municipal, les services de l'État (sous préfecture et éducation nationale) ont validé notre demande de désaffectation du "logement instituteur" situé à l'étage de l'école maternelle. Il est donc, maintenant, plus affecté à la location d'un instituteur et la commune peut en disposer librement. Une discussion s'engage ensuite sur les diverses possibilités s'offrant à la municipalité pour occuper ce logement vacant depuis le 1^{er} septembre 2009 (location, salle d'accueil, autre...).

Le maire propose ensuite, avant de prendre une décision se rapportant à ce local, d'en effectuer une visite avec les membres du conseil municipal. Après discussion, les conseils municipaux valident cette idée. Une visite du logement sera donc organisée prochainement.

Projet de Lotissement Communal - LOTISSEMENT DES VIGNES

Le maire fait part aux membres du conseil municipal de la possibilité

d'achat de plusieurs parcelles situées dans la section 16 au lieu dit La Chapelle afin de créer un lotissement de six places à bâtir et répondre ainsi à une demande de plusieurs personnes souhaitant acquérir une parcelle afin d'y construire une maison d'habitation. Le maire fait ensuite passer un plan présentant le projet sur le terrain. Il propose ensuite de donner un nom à ce lotissement afin de pouvoir ouvrir un dossier de création dès le début de l'année 2010. Le maire précise ensuite qu'une demande d'achat de terrain va être transmise aux propriétaires fonciers de ces parcelles afin de les acquérir courant 2010. Après délibération, le conseil municipal accepte l'idée de création de ce nouveau lotissement et décide de le nommer : « Lotissement des Vignes ». La ruelle y accédant sera dénommée : « Rue des Vignes ». Le conseil municipal autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fêtes et Cérémonies - Achats et Repas

Le maire fait part aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de délibérer en vue de la remise de présents et cadeaux lors de fêtes particulières sur la commune. Un rapide listing des manifestations a été établi avec les membres présents. Après délibération de conseil municipal autorise le maire à remettre un présent ou un cadeau pour les fêtes, les manifestations ou anniversaires suivants :

Repas du 3^e âge : invitation par la commune des personnes de plus de 60 ans,

Cérémonie de départ des institutrices : remise de bouquets de fleurs et repas,

Fête de la Saint-Nicolas : remise d'un sachet de friandises aux élèves des écoles maternelles et primaires,

Fête de Noël des employés communaux ou personnes œuvrant pour la

commune : repas et remise d'un panier de Noël,

Anniversaires des personnes âgées : achat de fleurs ou d'un panier garni,

Anniversaires de mariage (noces d'or, noces de diamant) : achat d'un cadeau à définir (fleurs ou panier garni...),

Cérémonies Commémoratives des 8 mai et 11 novembre : achat d'une gerbe pour le Monument Aux Morts et vin d'honneur,

Divers et autres manifestations, fêtes ou cérémonies : libre choix au maire après concertation avec les adjoints.

Le conseil municipal autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Subvention à l'Amicale des Sapeurs Pompiers - Assurance des membres du corps d'intervention

Le maire présente ensuite la demande de subvention émise par L'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Sarraltroff afin de financer la police d'assurance pour les membres du corps de sapeurs-pompiers de Sarraltroff. Le maire précise qu'il s'agit d'une somme estimée à 400 € pour l'année. Après discussion, les membres du conseil municipal de Sarraltroff valident l'idée de prendre en charge cette assurance par le versement d'une aide financière (subvention communale) de 400 € par an. Cette somme sera payée à partir et à compter du budget primitif de 2010. La subvention sera inscrite au tableau des subventions et donc votée lors du vote du budget primitif 2010.

Plus personne ne demandant la parole, le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 23 h 30.

SUIVENT ENSUITE LES SIGNATURES DES MEMBRES PRESENTS

Album souvenir



Inauguration de la foire à la brocante

Sarraltroff par l'histoire

Rétrospective des années 1709 – 1809 – 1909

1709 : ALTROFF – Duché de Lorraine – Seigneurie de Sarreck
Maire : Sébastien Ried,
Curé : Jacques Brazy qui est enterré dans le chœur de l'église actuelle près de l'autel),
Régent d'école : Jean Mosbach.
Naissances : 11 soit 5 garçons et 6 filles.
Mariage : 4.
Décès : 4.

1809 : SARRALTROFF – République française – Département de la Meurthe. Evêché de Nancy.
Maire : Dominique Karleskind,
Curé : Abbé Charles Soleil (dont le monument funéraire se trouve encore dans la partie droite du cimetière. Après avoir prêté serment à la révolution puis abjuré, il s'exila à Amsterdam et revint à Sarraltroff en 1802 jusqu'à son décès en 1822.
Instituteur : ? non connu...
Naissances : 21 dont 13 garçons et 8 filles
Mariages : 4
Décès : 15 dont 7 nourrissons (4 filles et 3 garçons) et 3 enfants (3, 5, 6 ans).

1909 : SAARALTDORF – Reichsland Elsass-Lothringen – Bezirk Lothringen – Kreis Saarbùrg – Evêché de Metz.
Maire (Bürgermeister) : Nicolas Geoffroy.
Curé : Abbé Landfied
Instituteur : Jean Scholving
Naissances : 16 dont 12 garçons et 4 filles,
Mariages : 5
Décès : 9 dont 1 bébé de 19 mois, 1 enfant de 10 ans et un jeune homme de 19 ans.

Les délibérations du conseil municipal en 1909

10.12.1908 : Le conseil municipal propose une coupe exceptionnelle de 4000 marks pour couvrir les frais l'opposant au meunier Rein.

10.01.1909 : Le maire Nicolas Geoffroy propose de céder la parcelle de terrain municipal situé entre la route de Dolving, la voie de chemin de fer et la propriété d'Anton Rein, terrain dont il avait été reconnu propriétaire par la cour d'appel de Colmar. Le conseil municipal prend acte du fait et consent à la céder à condition que ce dernier renonce à être dédommagé pour le déblaiement de terre et de pierre ainsi que ceux causés aux murs des rives en aval du pont de la Sarre où se trouve le lavoir communal. Vote à l'unanimité.

82,40 marks sont alloués à Lucien Pfeiffer de Sarrebourg, installateur sanitaire, pour la fontaine municipale.

Apurement de la dette de 4,84 marks de Wilhelm Kannemann, décédé, au titre de l'exercice 1908.

15 marks sont alloués au secrétaire de mairie M. Scholving, également instituteur, pour l'évaluation des dégâts causés aux champs et ailleurs lors de la manœuvre militaire de cette année.

La dette de Johann Schiesser est annulée.

Une indemnité de 3 marks est allouée au cultivateur Victor Christ pour dégâts lors du cantonnement de l'armée.

Les chemins sont déclarés en bon état.

25.04.1909 : Le nombre de bêtes à saillir s'élève à 244. Il faudra 3 taureaux. Il en coûtera 1,50 marks pour les habitants du village et 6 marks pour les habitants extérieurs.

09.05.1909 : Une coupe exceptionnelle est programmée pour une recette de 3000 marks pour 1910 afin de couvrir les frais restants du procès, l'achat d'une nouvelle horloge de l'église et pour la confection d'une nouvelle fosse à purin.

Le conseil municipal doit régler la somme de 1092,70 marks pour couvrir les frais d'avocat (Schauffler de Saverne) engagé par Anton Rein lors du procès, à l'ancien maire Auguste Grosse 1090,24 marks pour ceux de l'avocat Wundisch de Saverne, 362,04 marks au maire Nicolas Geoffroy, soit un total de 2544,98 marks, desquels ont été déduits 3,15 marks reçus de l'avocat Vohsen pour un envoi d'argent.

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité la signature d'un emprunt à 4 % auprès de la caisse d'épargne locale pour un montant total de 2544,98 marks destiné à couvrir les frais, jusqu'à ce que la commune bénéficie de l'argent du quart de réserve, au 1^{er} janvier prochain. Vote à l'unanimité.

Transfert du bail de chasse communale à Émile Faul et son co-bailleur Hertz, de la garnison de Sarrebourg, jusqu'à l'extinction du contrat selon l'article 13 du protocole de la société de chasse.

19.07.1909 : Un 3^e jour de corvée pour l'entretien des chemins vicinaux est décidé.

01.08.1909 : 100 marks pour l'achat de la source d'eau de Barbara Geoffroy qui alimente la conduite d'eau communale.

Le conseil municipal approuve la décision du 18 juillet du conseil de fabrique d'installer un chauffage à l'église, souhaité de longue date par les habitants.

Le conseil municipal décide d'acheter la maison du maçon Armand Thomann et son épouse Katharina, née Friant, située près de la route d'arrondissement 125 au N° 38 pour la somme de 1300 marks à la condition que l'administration des chemins restitue cette somme.

22.08.1909 : Les vacances d'automne sont fixées du 28 août au 11 octobre. L'installation de l'horloge de l'église échoit à la Société Ungerer de Strasbourg pour 1400 mark couverts par une coupe exceptionnelle de bois.

19.09.1909 : Le conseil municipal maintient l'achat de la maison Thomann, mais vues les nombreuses dépenses (procès, entrepôts à engrais, fausse à purin,...), la création d'une section de sapeurs-pompiers volontaires doit être reportée par manque de moyens.

Le conseil municipal modifie la décision du 4 novembre 1894 concernant les conditions d'attribution pour les droits de kermesse (stands) des fêtes paroissiales (Kirchweihversteigerung).

Le marché pour l'entrepôt à grains est attribué à l'entreprise DAS-SING pour une somme de 3553,49 marks.

Le bilan de l'exercice de la caisse des pauvres est approuvé.

17.10.1909 : La création d'un corps de sapeurs-pompiers est adoptée à l'unanimité.

05.12.1909 : Le conseil municipal, sollicité par le garde général des forêts de Sarrebourg pour la création d'une maison forestière, ne s'oppose pas au principe mais, vues les difficultés financières actuelles, souhaite en différer la réalisation.

Divers échanges de terrains sont effectués pour la réalisation d'un chemin vicinal.

Concernant la fontaine municipale : on décide de la réparer et de la transformer en fontaine à eau vive.

24.12.1909 : Les conseillers municipaux Jacob et Loux sont nommés conseillers à la commission des orphelins.

Le conseil municipal décide de régler la somme de 74,47 marks représentatifs des intérêts pour un prêt de 800 marks que l'ancien maire Auguste Grosse avait empruntés lors du procès contre Anton Rein.

Le conseil municipal fait cependant remarquer qu'il attribuera cette somme pour en finir avec cette "triste histoire" et ceci afin d'éviter tout nouveau procès.

COMMENTAIRES :

Ainsi se termine le procès Rein qui se concrétisa par l'installation d'une turbine pour la production d'électricité. Le procès avait coûté cher à la commune et provoqué des dissensions sérieuses. Anton Rein qui avait gagné le procès se trouvait élu dans un conseil qui devait en assumer la charge financière.

Commentaires et traduction : Armand et Bertrand Kugler

L'ABBÉ ANTOINE CORRIGER (1884-1967) Né à Sarraltroff : Juste des Nations

Le dernier conflit mondial de 1939-1945 a coûté la vie à 6 millions de juifs dont 1,5 millions d'enfants.

L'idée de « Juste parmi les Nations » est née à l'issue de la Shoah (et vient du Talmud : traité Baba Batra : 15 b).

En 1953, l'État d'Israël crée le Mémorial de Yad Vashem consacré aux victimes de la Shoah, sur le mont Hertzl à Jérusalem. C'est lors des débats, par un amendement au projet, qu'est ajoutée une référence au « Justes pour les Nations », non juifs ayant risqué leur vie pour venir en aide à des juifs. Mais ce n'est qu'à partir de 1963, conséquence du procès d'Adolf Eichmann à Jérusalem que Yad Vashem enclenche une politique active d'identification de ces « Justes ».

Le Mémorial Yad (monument en hébreu) Vashem (donner le nom) conserve le nom de tous ceux qui ont péri mais aussi de ceux qui ont aidé les juifs sans recherche d'avantages matériels ou autres, au péril de leur vie. La notion de « Juste parmi les Nations » fait référence à la tradition juïque et désignait, à l'origine, les non juifs craignant Dieu et respectant au minimum les sept lois impératives, supposées avoir été édictées au temps de Noé par Dieu pour toute l'humanité.

La reconnaissance de « Juste parmi les Nations » est accordée par une commission présidée par un juge de la cour suprême d'Israël sur la foi de personnes sauvées ou de témoins oculaires ou encore de documents fiables.

Remise de la médaille : après acceptation du dossier par Yad Vashem en Israël, le comité français organise des cérémonies officielles au cours desquelles les médailles et diplômes sont remis aux justes ou à leurs ayants droits par l'ambassadeur d'Israël en France, ou son représentant.

Leur nom est inscrit sur le mur d'honneur du Jardin des Justes à Yad Vashem (et remplace maintenant la plantation d'un arbre, faute de place, dans le mémorial, comme cela se faisait à l'origine). Il s'agit de la distinction suprême décernée par l'État d'Israël à des non-juifs.

« Quiconque sauve une vie sauve l'univers tout entier ».

L'abbé Antoine Corriger, né à Sarraltroff en 1884, curé de Chaumontel dans le Val-d'Oise jusqu'en 1967, a sauvé la vie de 15 juifs en les cachant dans son presbytère de Chaumontel entre 1941 et 1944, au péril de sa vie. Son dossier est en cours d'instruction à Yad Vashem. Le 8 mai 2009, à Chaumontel, eut lieu une cérémonie de commémoration placée sous la présidence de Mme Beasley, maire de Chaumontel. Le Maire Francis Mathis, son adjoint Bertrand Kugler et leurs épouses ainsi que M. et Mme Keiffer de l'Écart de la Schneymühle, neveux de l'abbé, assistaient aux cérémonies. L'abbé Corriger compte également une autre nièce à Sarraltroff en la personne de Mme Simone Untereiner.

À l'occasion de ces cérémonies, fut présenté le livre « Antoine Corriger, curé de Chaumontel et Seugy », écrit par Jean-Michel et Renée Baure-Rat et furent interprétés des extraits de l'oratorio « Jeanne aux voix » écrit par l'abbé Corriger.

Les 18 et 20 mai 2009, Jean-Michel Baure-Rat et Bertrand Kugler racontèrent la vie de l'abbé Corriger sur Radio Jérigo lors de l'émission « Il était une foi ». A l'heure qu'il est, le titre de « Juste » n'a pas encore été reconnu mais le dossier est en bonne voie.



Etat actuel des caches de la salle paroissiale et de la maisonnette à l'arrière du presbytere



Devant la grille du presbytere 3 rescapés juifs sauvés par Corriger entourent le maire Betty Beasley : cérémonie du 08.05.2009 avec Simrah, Gisèle Picovschi, Simon Picovschi.



Simon Picovschi et Gisèle Zielinski nee Picovschi Simrah sur la tombe de l'abbé avec le rabbin Joseph Tuitou et Mgr Riocreux eveque de Pontoise.

Plaque souvenir du presbytere de Chaumontel.



Les Heimatsbriefe de Marcel Gassmann (lettre N° 10)

Saaraltdorf,

Le 13 août 1943.

Chers amis sportifs dans la Wehrmacht et le RAD (Reichsarbeitsdienst=travail au profit du Reich)

Voici la 10e lettre de chez nous. Une lettre que l'un d'entre nous ne recevra plus. Comme vous l'avez appris dans ma lettre spéciale, notre cher camarade Marcel Scheffer a dit adieu à sa jeune vie dans les durs combats près d'Orel. Il est mort par l'explosion d'une grenade qui a touché sa tête et la poitrine, trois jours à peine après ses 19 ans (et non 21). Espérons qu'il sera le dernier des nôtres à mourir et que tous les autres retrouveront bientôt leur maison sains et saufs.

Vous imaginez aisément la terrible émotion que suscita la nouvelle de sa disparition dans tout le village. Elle se répandit comme une traînée de poudre. La messe de Requiem fut célébrée le 12 août. J'ai invité les 14 camarades encore ici à participer à la cérémonie. Neuf étaient parmi nous : Roos (Raymond), Sins (Albert), Wagner (Aloyse), et Poirot (Raymond) manquaient pour des causes inconnues. Nous avons acheté une très belle couronne avec l'inscription en lettres d'or suivante : « À notre camarade, la société de sport et de gymnastique de Sarraltroff ». À notre demande, le curé se rendit à la fin de la messe au cimetière et lut les dernières prières sous la grande croix des missions. Nous avons pris place à sa droite. J'offris alors la couronne en disant « Au nom de notre société sportive, je dépose cette couronne pour honorer notre disparu. Avec lui, nous avons perdu un excellent camarade dont nous garderons un souvenir inoubliable. Ainsi, nous te disons au revoir mon cher Marcel en te souhaitant de reposer en paix loin de nous. Que la terre étrangère soit bonne pour toi ». Tous pleuraient. Le côté des femmes était occupé jusqu'à la dernière place. Il y aurait pu y avoir plus d'hommes. Mais comme vous savez, beaucoup sont absents et les autres sont surchargés de travail. J'ai demandé en plus que soient dites deux messes pour notre camarade. J'ai exprimé les condoléances à sa famille au nom de vous tous, ses camarades.

Je ne sais pas ce que j'aurais encore pu faire. Vous pouvez me dire si j'ai bien

fait ou me faire des suggestions.

À part cela, rien de bien neuf ici. Tout est comme mort. Thiry Oscar a aussi été incorporé le 2 août dans la Wehrmacht. Aujourd'hui, c'est le tour de Charles Dastillung. Armand Schmitt devait l'accompagner mais il s'est tellement agité sur son vélo le matin quand il a reçu son ordre de route qu'il a fait une chute et qu'il se trouve maintenant à l'hôpital.

Thiry Arthur et Bregler Marie-Thérèse se sont mariés le 31 juillet. Le couple Christ J. – Bächler a eu une petite fille.

La moisson a beaucoup mobilisé ceux qui sont restés. De sorte que j'ai dû travailler 17 à 18 heures tous les jours pour venir en aide à tout le monde. Aussi, devez vous me pardonner le retard pris par ma lettre. Mais elle me prend quatre à cinq heures de temps à chaque fois. Mais l'essentiel est que le but recherché à travers elle, à savoir « cultiver l'amitié » soit atteint pleinement. Ce que démontrent à chaque fois les belles lettres que je reçois de vous tous à l'étranger. Ainsi, par exemple, quand l'un de vous écrit : « ... Untel m'a envoyé un paquet de cigarettes du front ... oui, nous sommes de vrais camarades ... » ou l'autre : « J'écris régulièrement à tous les camarades pour leur faire plaisir » alors je suis encore deux fois plus fier de notre amitié fidèle.

Ici, on n'a pas encore compris ce que représente le mot « camaraderie ». Ainsi en dernier, j'ai lancé un appel à tous les camarades et tous les villageois pour récupérer quelques cigarettes pour vous qui êtes au front. En tout, j'ai récolté deux paquets. Je n'imaginais pas en récolter beaucoup, mais si peu non. Que puis-je donc faire de deux paquets ? J'attends une opportunité. Si aucune ne se présente, je les garderai pour la veillée de camaraderie que nous organiserons à votre retour. Mais passons à vous qui êtes loin d'ici :

Friedel a écrit le 12 et le 24 juillet et le 7 août de Kustrin. Comme toujours il élabore des plans pour l'après-guerre. Il pense que tout ira mieux dans notre société car tous autant que nous sommes nous serons devenus plus raisonnables loin de chez nous. Il dit que la discipline imposée il y a peu au sein du club n'était rien à côté de ce qu'il vit maintenant. Je pense que tous accepteraient avec grâce maintenant

les directives du chef de la société sportive. Il pense aussi que je ne dois pas évoquer les nouvelles politiques. Mais c'est justement parce que les camarades au front m'en réclamaient mon cher Friedel que je les donne. Là-bas il n'y a ni radio ni journaux et sinon vous n'entendriez que le vacarme de l'explosion des grenades et des bombes. Je ne rapporte d'ailleurs que les nouvelles données par les journaux et la radio. À mes frères, je fais parvenir de temps en temps le journal. Vous pourriez aussi le réclamer chez vous de temps en temps. Un grand bonjour à tous de sa part.

Auguste écrit le 21 et le 29 juillet que le fait d'avoir des nouvelles de tous ses camarades l'a particulièrement réjoui. Il se trouve à l'heure actuelle dans le secteur de combat situé au sud du Lac Ladoga.

Joseph Holtz écrit le 20 et le 25 juillet qu'il est en manœuvre et de retour dans sa ville de garnison où il participe au tournoi de football de son corps. Naturellement, son équipe est la première. Il fait aussi du sport et il a écrit qu'on lui envoie ses chaussures de course.

Eugène Spaeter écrit le 25 juillet du secteur d'Orel - Koursk où il était hospitalisé pour une otite. Il dit qu'on ne peut pas se représenter à quel point la lettre de chez nous est source de joie. Il doit certainement à l'heure qu'il est être dans l'enfer (littéralement le four des sorcières). On souhaite le meilleur pour lui.

(Karlesdind) Robert a écrit le 11 et le 21 juillet de la région à l'ouest du lac d'Illmen. Il n'est pas au front, mais il entend tous les jours le bruit du canon et le mauvais temps n'arrange pas les choses mais cela ne devrait pas perturber un marin pense-t-il. Il estime aussi que c'est une bonne école pour nous tous si nous sommes de retour et nous n'aurons plus autant de (illisible)...

André Freismuth) a écrit le 30 juin et le 2 juillet du Donetz moyen où il fait relâche. Lors des combats du printemps sa compagnie a été réduite à huit hommes. Par chance il ne fit pas partie des victimes. Il se livre certainement maintenant à de durs combats.

(Gassmann) Camille écrit de Grèce qu'il souffre d'une chaleur torride jusqu'à 70° avec en plus après une journée de service, l'obligation de grimper sur des

montagnes désertiques. Et la nuit ce sont les poux, les punaises et les puces comme partout ailleurs.

(Alfred) Wirtz écrit le 8 août que les choses vont encore bien. Ses camarades sont de Hilbesheim et Dolving. Il écrit que là-bas les Lorrains doivent être solidaires sinon on les prend pour des imbéciles.

Pour les autres je n'ai pas de réponse à ma dernière lettre. Selon mes informations, Alois se trouvait à l'hôpital jusqu'au 4 août à cause de ses maux de pieds. René n'a plus écrit depuis le 15 juillet. Nous espérons les meilleures choses pour lui. Tous les deux étaient dans la région d'Orel. Les autres sont tous encore en garnison.

Le frère Joseph (Mazerand Joseph) est depuis dimanche pour quatre semaines en convalescence. Il a été blessé à la hanche et au bras et a séjourné près de cinq mois à l'hôpital. Il a récupéré. Louis (Karleskind) est porté disparu depuis son départ à la Wehrmacht. Tout le monde ignore où il se trouve .

Spaeter Jos., Thiry Oscar et Rabot (Charles) n'ont pas encore écrit. A l'instant je viens de réceptionner une lettre du 5 août de Stein (Paul) de Quackenbrück où il est en ce moment. Il s'y plaît mieux que sur l'île de Borkum. Par ailleurs, tout va bien chez lui. De même, chez Roos (Raymond) et Camus (Joseph). Ils pourraient plier tous leurs os tant ils sont soumis à un entraînement intensif.

(Aloÿse) Mathis écrit le 18 juillet et le 4 août que tout va bien. Il a eu la visite de Friedel (Meyer) dimanche.

Saluez tous les camarades.

Marcel GASSMANN.

COMMENTAIRE :

Les « Heimatsbriefe » sont des lettres adressées par Marcel Gassmann, ancien maire, à ses amis du club sportif de Sarraltroff pour entretenir leur moral et l'amitié par un lien épistolaire. L'une de ces lettres fut saisie au foyer d'un de ses camarades, qui avait déserté, et Marcel Gassmann fut déporté par la Gestapo. Il écrira plus tard, dans un recueil de témoignages sur l'occupation de la SHAL, un article resté célèbre intitulé : « Collabo ou Résistant ».

Le mot « Heimat » est un de ces mots du dialecte impossibles à traduire par un seul vocable : il désigne autant le pays natal, le village que la maison où l'on a grandi, où l'on est chez soi. Il y

eut une époque où l'on opposait « Heimat » à « Ellend » la « misère » qui vient du vieil allemand « all-lent », qui veut dire l'étranger, l'autre pays. Ce qui implicitement faisait de « Heimat » un équivalent de « bonheur ».

L'année 1943

L'année 1943 où a été écrite cette lettre est intéressante. Cela se pressent quand on connaît la suite... Elle situe le recul des puissances nazies sur tous les fronts, avec notamment à la suite de l'attaque, le 7 décembre 1941 de Pearl Harbor et la conférence Arcadia tenue à Washington l'entrée en guerre des USA. A cette époque aussi, Hitler prend lui-même la tête des armées et appliquera un principe qui sera fatal aux Allemands « on ne recule pas »...

Le 2 février 1943 : l'Allemagne nazie capitule à Stalingrad,

Le 10 juillet 1943 : les Alliés débarquent en Sicile,

Le 17 juillet 1943 : victoire soviétique à Koursk lors de la plus grande bataille de blindés de l'histoire.

En 1944, l'Axe recule sur tous les fronts.

Ce qu'ils sont devenus

Marcel Scheffer dont il est question au début de la lettre de Marcel Gassmann fait partie de ces trop nombreux Malgré Nous dont beaucoup ont péri sur le front de l'Est comme ici à Orel lors de la contre attaque allemande baptisée opération Citadelle, bataille meurtrière des deux côtés qui échoua pour Hitler car les Russes avaient eu connaissance du plan allemand.

Avant leur incorporation de force dans la Wehrmacht, les Alsaciens et mosellans âgés de 18 ans devaient effectuer un service civique de 6 mois. En fait ce service devint rapidement une période de préparation paramilitaire intensive où la pelle ou la pioche faisaient office de fusil et où les jeunes étaient amenés à jurer fidélité au Führer et au peuple allemand. Le RAD fut obligatoire pour nos jeunes à partir du 8 mai 1941.

Marcel Scheffer participa à cette bataille tout comme Meyer René qui, après avoir abattu son officier déserta du côté russe où il fut interné dans le camp de sinistre réputation de Tambow à 350 km de Moscou, tout comme plus tard Rabot Charles dans des conditions proches de celles des camps nazis et où de nombreux ALorrains moururent

Pour échapper à l'incorporation de force ou gagner du temps toutes sortes de stratagèmes furent employés comme se faire opérer inutilement de l'appendicite par le Dr Muller à Sarrébourg, se mutiler volontairement, désertier mais malheur à qui était pris et à sa famille. Ce fut le cas pour Meyer Fridolin condamné à 5ans de travaux forcés pour s'être ébouillanté volontairement en tuant le cochon. Schmitt Armand se cacha dans un cerceau pour disparaître chez des proches à Monsviller (67). D'autres désertèrent lors de permissions et se cachèrent au village ou chez des parents.

Parmi les jeunes Sarraltroffois cités dans cette lettre, tous ne sont pas revenus :

- Roos Raymond tombé à Athènes le 24.8.1944
- Gassmann Camille le 2.11.1944 en Yougoslavie
- Stein Paul disparu en 1944
- Holtz Joseph tombé le 23.06.1944 à Scintujauskoje (Russie)

Tous ont vécu des heures difficiles. Sarraltroff a été libéré le 20.11.1944 mais la guerre n'était pas finie et pour les familles des incorporés l'attente angoissante de revoir les leurs persistait et il n'y avait plus d'informations du front car les Allemands étaient partis. Les Russes par ailleurs ne se sont pas pressés de rendre les prisonniers alsaciens et mosellans, souvent objets d'échanges. Beaucoup des nôtres ne retrouvèrent leur foyer que vers fin 1945 (le dernier Alsacien mosellan libéré par les russes le fut en 1955). Sur environ une soixantaine d'incorporés de force et/ou de réfractaires du village 18 perdront la vie sous l'uniforme feldgrau.

Cette lettre nous a été remise pour traduction par Robert Beauvais, notre maire honoraire qui a complété, entre parenthèses, les noms des différentes personnes. Nous l'en remercions. Il y a eu environ 20 Heimatsbriefe écrits par feu Marcel Gassmann (maire du village de 1953 à 1977) avant qu'il ne fût déporté lui-même.

Cette lettre et l'évocation des souffrances endurées nous permet de mieux comprendre maintenant l'émotion de ceux qui ont vécu ces périodes tristes quand les enfants des écoles chantent « Ich hatte einen Kameraden » lors des cérémonies patriotiques.

B. KUGLER

Actualités communautaires

Un nouveau service aux habitants : le portage de repas à domicile

Poursuivant sa volonté de développer les services aux habitants, la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg (qui regroupe les communes de Bébing, Buhl-Lorraine, Haut-Clocher, Hommarting, Imling, Réding, Sarraltroff et Sarrebourg), a souhaité mettre en place, à compter du 16 novembre 2009, un service de portage de repas à domicile.

Ce nouveau service s'inscrit dans une politique en faveur du maintien à domicile, qui constitue un véritable choix de vie pour les personnes âgées ou en perte d'autonomie. Il s'adresse aux personnes de plus de



60 ans ainsi qu'à toute autre personne attestant de réelles difficultés de mobilité (handicap, retour d'hospitalisation, ...).

Dorénavant, ces personnes ont la possibilité de se faire livrer un repas complet et diététiquement équilibré. En outre, cette prestation garantit un véritable lien social, par le biais d'une visite quotidienne de l'agent de la Communauté de Communes, Mme Aurélie KERN, qui apporte,

en plus du repas, un certain réconfort.

La fourniture de repas peut-être ponctuelle ou régulière. Les commandes sont à passer auprès de la Communauté de Communes sur la base d'un menu hebdomadaire, et au plus tard la veille avant 12h00 pour le lendemain. Les livraisons seront assurées du lundi au vendredi, de 08h00 à 12h00, dans un véhicule spécialement équipé d'un caisson isotherme. Les repas sont amenés en liaison froide et la conservation s'effectue dans le réfrigérateur jusqu'à consommation.

Différents menus seront proposés selon les jours de la semaine, ainsi que des menus spéciaux : diabétique, sans-sel, diabétique sans sel. Les plats sont élaborés et préparés par notre prestataire, l'ALSACIENNE DE RESTAURATION, retenu après consultation et dont le savoir faire est reconnu.

Les mardis et vendredis, deux plats sont proposés, avec ou sans poisson. En outre, un plat de remplacement est proposé chaque semaine, au cas où un menu particulier ne convenait pas.

Les plats sont présentés en barquettes individuelles operculées et doivent être réchauffés, au micro-onde, au four ou à la poêle, avant consommation.

Les tarifs sont de 7,30 € pour le repas de midi et de 12,50 € pour une livraison conjointe du plat de midi et du soir, (pour les menus standards ou les menus spéciaux)

Depuis son lancement, ce service est très apprécié par les personnes bénéficiaires, le sourire de Mme KERN contribue sans aucun doute à ce succès...

Pour bénéficier de ce service, contactez Mme Aurélie KERN (tél. 03.87.03.05.16) qui prendra un rendez-vous afin de vous expliquer les détails pratiques du service.

Un nouveau réseau de transport public sur l'agglomération de Sarrebourg

Depuis le 16 septembre 2009, les habitants de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg bénéficient d'un nouveau service de transport urbain, composé de trois lignes régulières entre Sarrebourg et Réding et de six lignes de transport à la demande qui desservent les communes périphériques de Bébing, Buhl-Lorraine, Haut-Clocher, Hommarting, Imling, Sarraltroff.

Répondre aux enjeux de la mobilité sur l'agglomération

La conception de la configuration du réseau est le fruit d'une longue étude de faisabilité réalisée par le bureau d'études ITER, spécialisé dans le transport public. Il ressort de ces travaux préalables que notre agglomération connaît plus de 14.000 flux de déplacements quotidiens, concentrés à 92 % sur les communes de Sarrebourg et Réding.

L'objectif de ce réseau de transport est donc de faciliter les déplacements des habitants (travail, études ou loisirs) tout

en proposant une alternative à la voiture individuelle, et en particulier au second véhicule bien souvent nécessaire.

En outre, il vise à favoriser l'activité économique en renforçant l'attractivité de notre territoire.

Un réseau dense, adapté à la configuration du territoire et une desserte cadencée

S'adapter à la mobilité des habitants supposait de proposer deux services complémentaires : trois lignes régu-



lières (iSibus) pour les déplacements à l'intérieur des zones urbaines et une offre de Transport à la Demande (iSitad) pour relier les communes rurales périurbaines à la ville - centre (6 lignes aux horaires et arrêts prédéfinis).

La grille horaire (du lundi au samedi de 06h30 à 19h30) a été plus partiellement étudiée afin de favoriser l'intermodalité avec les principaux trains SNCF en gare de Sarrebourg et Réding.

La commune de Sarraltroff est desservie, à partir des trois arrêts Rebberg, Mairie et SNCF, par le réseau iSitad par 9 trajets quotidiens de 07h00 à 18h00 vers Sarrebourg qui sont initialisés q sur réservation de l'usager.

La gamme tarifaire a été voulue attractive, afin de favoriser la mobilité sociale : un ticket à 0,90 €, différentes formules d'abonnements, des tarifs sociaux réduits et un prix identique quelque soit la distance parcourue en service régulier ou à la demande.

Le matériel choisi par le délégataire a aussi été adapté selon les composantes du service. Des bus urbains sur les lignes régulières et des minibus pour les lignes périphériques.

Ce nouveau réseau de transport urbain représente un coût pour la collectivité de 810.000 € par an, couvert à hauteur de 115.000 € par les recettes d'exploitation. La Communauté de Communes devra ainsi contribuer au fonctionnement du service à hauteur de 694.000 € par an.

Un réseau à développer

Depuis le lancement du réseau plus de 22.800 passagers ont emprunté les lignes iSibus et iSitad.

Durant les prochains mois, l'évolution de ces chiffres sera examinée de façon très attentive. Des comptages seront effectués sur chaque ligne avec dénombrement des montées et descentes. Enfin, en début d'année une grande enquête satisfaction sera réalisée afin de mieux connaître les attentes de la

clientèle. Après analyse de ces éléments, des ajustements horaires ou des adaptations de lignes pourront être envisagées.

Sur le plan des investissements, la Communauté de Communes va développer un plan d'équipement des arrêts de bus avec un mobilier adapté (banc, corbeille, abri-bus) et marquage au sol. De même, une étude sur la conformité des arrêts aux besoins des personnes à mobilité réduite sera lancée.

Des premiers contacts avec la clientèle, il ressort que l'arrivée de ce transport urbain était très attendue. Ce nouveau service devrait venir renforcer l'attractivité de notre territoire, créer plus de lien social entre les citoyens et contribuer à conforter la cohésion entre les communes – membres de notre agglomération. Il convient dorénavant de faire vivre et de développer ce nouveau service, sachant qu'un réseau de transport de cette taille acquiert sa pleine maturité au bout de deux à trois ans.

Sarraltroff et ses écoles

Depuis la rentrée scolaire de septembre 2008, les écoles de Sarraltroff font partie du **Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) Bettborn-Obers-tinzel-Sarraltroff**.

La scolarité des enfants de notre commune se déroule désormais dans les différentes écoles regroupant ce **R P I**. C'est le lot de tous les écoliers en zone rurale. Ce nouveau concept permet de maintenir une structure scolaire dans chaque village, en répartissant au mieux les effectifs au gré de la démographie.

Ainsi cette année (rentrée 2009-2010), l'École maternelle de Bettborn a été fermée. Les enfants de la maternelle de Bettborn ont été accueillis à Sarraltroff dans la classe de Mme Schlachter-Germain.

Le poste d'**ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles)** a été partagé entre Madame Schmitt de Bettborn et Mademoiselle Oberlé de Sarraltroff.

Le transport scolaire, sous la compétence du Conseil général, est effectué par le transporteur Cariane Est. Les enfants se sont très rapidement adaptés à ce nouveau mode de scolarité, et partagent sans aucune difficulté les bancs de l'école avec leurs petits camarades des autres villages.

A Sarraltroff, une garderie, mise en place depuis le 5 septembre 2008, animée par Corine Karleskind permet à chaque famille d'adapter ses horaires en fonction des contraintes scolaires de ses enfants. En règle générale, entre 8 et 12 enfants sont accueillis chaque jour avant et après les heures de classe. Ce service est sous la compétence de la mairie, qui pourra vous renseigner sur les horaires et les modalités d'accueil.

Les parents, élus au conseil d'école du RPI, se retrouvent une fois par trimestre sous la présidence tournante des directrices des Ecoles. Après la présidence effectuée par Mademoiselle Grosjean d'Oberstinzel en 2008/2009, c'est Madame Seyer de Sarraltroff qui a pris le relais pour cette année scolaire.

A ces réunions (Conseil d'école) sont présents les délégués aux affaires scolaires de chaque commune, ainsi que les maires.

Ainsi, toutes les questions touchant à la scolarité de vos enfants sont abordées par les représentants aux compétences diverses.

Le RPI, sous l'autorité de l'Inspecteur de la Circonscription, réfléchit à l'organisation de la rentrée scolaire 2010/2011.

Pour ce qui concerne les écoles de Sar-



raltroff, le maire et l'ensemble des conseillers veillent avec une attention toute particulière au bon déroulement de la scolarité de nos enfants en parfaite harmonie avec les communes du regroupement.

*André Rabin,
Conseiller municipal délégué aux
affaires scolaires.*

A la paroisse

Avec l'année 2009 qui s'achève, la vie de notre communauté paroissiale a été riche en événements. En effet, le 9 mai dernier, Jacques SIMONIN a été ordonné diacre permanent en l'église de Sarrebourg par Monseigneur RAFFIN. C'est un événement exceptionnel pour notre paroisse.

La moitié de la toiture du presbytère a été rénovée par la commune. Travaux nécessaires suite à de nombreuses infiltrations d'eau. Merci au conseil municipal et à Monsieur le Maire. Le conseil de fabrique a entrepris récemment, avec l'aide de Gilbert, la mise en place d'un WC à la sacristie. Il est également prévu l'installation d'une nou-

velle armoire qui permettra de ranger les aubes dans de bonnes conditions. En même temps, l'isolation du mur a été réalisée.

La fête Dieu, comme les années précédentes, fut une belle réussite. Merci aux associations, aux jeunes et à tous ceux qui nous aident pour cette manifestation.

Comme vous l'avez lu dans le dernier bulletin paroissial Johan Giardinelli, nouveau séminariste, est parmi nous pour sa période de stage. Ce passage en paroisse lui permettra de se former et l'aidera dans sa future vocation. Réservons-lui un bon accueil.

Nous voulons remercier également nos donateurs qui nous aident tout au long de l'année et plus particulièrement lors de la collecte annuelle. Notre gratitude va aussi à tous ceux et celles qui œuvrent pour notre église. Merci à la chorale, à Mme Keller, à Gaby notre organiste pour leur dévouement tout au long de l'année.

Bonne année 2010 à tous.



La veillée pascalle



Le 9 mai dernier, Jacques SIMONIN a été ordonné diacre permanent en l'église de Sarrebourg par Monseigneur RAFFIN

Album souvenir

Les 85 ans de Mme Jeanne Keymann



Echos de nos associations

Comité du Souvenir Français de Sarraltroff



Le Comité du Souvenir Français de Sarraltroff a repris ses activités en 1999 après une interruption de 37 ans. Voilà, maintenant 10 ans que nous avons renoué avec notre mission, c'est-à-dire : honorer la mémoire de celles et ceux qui sont morts pour la Patrie, notamment en entretenant leurs tombes et les monuments élevés à leur gloire, tant en France qu'à l'étranger, et transmettre le flambeau aux jeunes générations mettant en relief les valeurs d'exemple qu'ils incarnaient. Pour cela, le Souvenir Français, a organisé des visites avec les enfants des écoles sur les lieux de mémoire. Le 5 juin 2009 fut organisé, en collaboration avec les enseignantes du groupe scolaire CM1, CM2 de Sarraltroff, Oberstinzel et Bettborn, une sortie à Verdun pour découvrir et comprendre l'une des plus sanglantes batailles de la première guerre mondiale. Ce groupe de 40 élèves était accompagné par 10 membres du Souvenir Français et de la commune.

Durant cette visite, les élèves ont pu suivre avec attention les explications d'un guide de valeur qui les a emmenés sur le champ de bataille de la rive droite, très impressionnant par les impacts d'obus et les tranchées toujours visibles aujourd'hui, rappelant les souffrances des soldats, des morts et des blessés.

frances des soldats, des morts et des blessés.

Puis, la visite s'est poursuivie à l'Osuaire de Douaumont qui abrite les restes de plus de 130 000 soldats non identifiés, puis par le Fort de Douaumont et le Fort de Vaux, symbole de l'héroïsme français lors des attaques incessantes du mois de juin 1916. Enfin, la visite s'est achevée au Mémorial de Verdun, musée de la Grande Guerre, représentant une collection d'objets personnels évoquant le quotidien des hommes et de leur martyr durant cette guerre.

Ce fut une sortie pédagogique très agréable et de valeur pour les élèves.

Notre comité comptait 81 membres au début de l'année 2009. En cette fin d'année, nous déplorons la perte de trois de nos membres : Bernard Gassmann, André Freismuth et Gilbert Harlé. Nous adressons nos sincères condoléances à leurs familles. Nous avons aussi une pensée pour tous ceux qui nous ont quittés un jour.

Durant cette année écoulée, notre drapeau était présent à une vingtaine de cérémonies patriotiques et à quatre enterrements. Un grand merci à notre porte-drapeau Théophile Roos, présent

même lors des pires intempéries. Merci aux membres du conseil, au vice-président, au secrétaire, au trésorier, au porte-drapeau suppléant et à tous les autres membres pour leur précieux soutien. Merci à la section UNC-AFN de Sarraltroff et aux communes de Sarraltroff, Oberstinzel et Bettborn pour l'attribution de leur aide financière concernant la sortie scolaire à Verdun. Un grand merci également aux enseignantes, toujours prêtes à nous soutenir avec leurs élèves, lors des cérémonies patriotiques de mai et novembre. Merci aux quêteurs et aux généreux donateurs de la quête nationale du 1er novembre ; leur générosité nous permet de répondre aux exigences de notre mission tout au long de l'année. Nous tenons également à vous rappeler que pour accomplir son devoir, le Comité du Souvenir Français a besoin du concours d'un grand nombre de membres, hommes et femmes. À ce titre, le souvenir français observe la plus stricte neutralité, politique, confessionnelle et philosophique.

Alors, chers amis désireux de nous aider, venez nous rejoindre.

Bonne et heureuse année 2010 à toute la population de Sarraltroff.

Le Président et les membres du Souvenir Français.



La Section U.N.C. de SARRALTROFF est une section de Moselle Sud très active. Elle compte actuellement 53 membres qui font toujours confiance à son comité dirigé par son dynamique président Albert WILLEM.

Cette année, le secrétaire Claude Schamm a revêtu une casquette supplémentaire en devenant le nouveau

Délégué du Sous-Groupe du Val de Sarre en remplacement de René MEYER. C'est dire que les dirigeants de l'U.N.C. de Sarraltroff ne chôment jamais et n'ont pas le temps de s'ennuyer. Il en est de même pour le Porte Drapeau.

La section participe toujours à toutes les manifestations patriotiques locales

et à celles organisées dans les communes du Sous Groupe et en d'autres localités plus éloignées.

Ses efforts pour accomplir son devoir de mémoire sont reconnus. La section souhaite vivement que l'esprit patriotique renaisse chez les jeunes. Pour cela elle est reconnaissante envers le personnel enseignant local qui œuvre également dans le même sens.

Il faut malheureusement aussi assister aux obsèques des camarades décédés, que ce soit à Sarraltroff ou en d'autres villages amis. Le Porte Drapeau est toujours en tête de la représentation de la Section.

Le Comité espère l'arrivée de nouveaux membres. Pour que la Section perdure dans le futur, il ne faut pas hésiter à se joindre à elle : vous pouvez tous vous y inscrire : anciens militaires ou non, épouses ou veuves d'anciens de la section.

Les portes vous sont grandes ouvertes, les moments de convivialité sont particulièrement prisés, alors, on vous y attend nombreux.

Bonne année à toutes et à tous !

Le Président local, Albert Willem.

Société d'Arboriculture



La société d'arboriculture compte environ 70 membres. Elle organise et dispense des cours de taille, des démonstrations, et les deux grands rendez-vous annuels que sont la foire aux géraniums au printemps et la foire aux

chrysanthèmes à l'automne restent bien fréquentées. La société fournit à nouveau des scions à l'automne pour ceux qui veulent en commander.

Il est nécessaire de continuer à se for-

mer, d'entretenir ses connaissances car chacun doit apporter sa contribution à la protection de l'environnement et se doit de connaître les traitements et leurs inconvénients car, quel serait l'intérêt de produire soi-même ses fruits ou ses légumes si ce n'était pour en avoir de plus beaux et de plus sains.

À cet effet, l'ortie est souvent citée soit comme engrais soit comme insecticide à partir de son purin. Ainsi, pour un kilo d'orties (feuilles sèches) diluées dans 10 litres d'eau, on peut utiliser le purin comme insecticide :

Après fermentation de 12 heures à 18-20°C, dilué à 3 % ce purin est efficace contre les pucerons, les acariens et les carpocapses (1^{er} traitement sans dilution en avril - 2^e traitement dilué en mai).

Après fermentation de quatre jours : dilution à 5 % contre la mouche de la carotte.

La société d'arboriculture vous souhaite une bonne année verte.

Un an de plus au compteur du Club de l'Amitié qui entame ses 26 années d'existence avec ses joies et ses peines pour les 57 membres qui le composent.

Nous commençons l'année nouvelle par une assemblée générale, suivie d'un repas offert par l'association.

Lorsque nous fêtons les anniversaires, nous offrons une plante aux dames et une bouteille aux messieurs. A chaque réunion un café gâteau est servi à toutes et à tous. Nous jouons à la belote et un Loto est organisé tous les ans, des sorties repas sont prévues avec des visites soit d'un site soit d'une chocolaterie ou autre.

Ah qu'elles étaient bonnes les asperges mangées en Alsace ! Sympathique aussi le repas de mi-saison au mois de juin que les adhérent ont apprécié à sa juste valeur et offert par le club.

Pour clôturer l'année, le traditionnel Repas de Noël avec ses chants et ses histoires racontées par quelques amuseurs d'un jour, quelle belle ambiance...



Le repas annuel des anciens

Nous déplorons la disparition de quelques membres au cours de l'année et nous renouvelons nos sincères condoléances aux familles.

Ceux et celles qui veulent nous rejoindre seront les bienvenus !

Bonne année à toutes et à tous !

Le président et son comité

Club seniors sports

Dès la rentrée de septembre, l'Association « Gym douce » seniors présidée par Albert Willem, a mis en place deux séances par mois de gymnastique douce, qui connaît une belle participation.

C'est Nicole Schaeffer qui se charge d'animer les séances de sport à la Salle des Fêtes. Chacun souhaite rester en forme le plus longtemps possible, tant sur le plan physique que moral.

Le concept de la gymnastique douce permet de combiner des étirements, des renforcements musculaires des exercices de mémoire et de méthode de respiration...

Chaque année au mois de juin, tous les clubs de gym de Moselle se regroupent pour participer aux olympiades départementales. Ce sont des ateliers sportifs, organisés sous la forme de compétitions, avec un classement et une remise de coupes pour les meilleurs.



Bonne année à toutes et à tous !

Le responsable, Albert Willem.

Encore une année qui s'achève au cours de laquelle quelques interventions et manifestations ont constitué le lot quotidien des Sapeurs-Pompiers de Sarraltroff. Le corps a également participé à de nombreuses formations pour continuer à se perfectionner davantage.

Cette année a été particulièrement marquée par la dotation d'un sac de premiers secours et d'un défibrillateur semi-automatique (DSA) ce qui nous permet d'être alerté pour toutes interventions et être ainsi capable de prodiguer les premiers gestes de secours avant l'arrivée de l'ambulance ou des collègues du CIS de Sarrebourg.

Nous vous remercions de votre participation aux manifestations organisées par l'Amicale et de l'accueil sympathique que vous nous accordez lors de la vente annuelle de nos calendriers et de la collecte des aubades.

Tous les jeunes, dès l'âge de 16 ans peuvent rejoindre notre équipe. Il suffit d'être motivé et de prendre contact avec nous.

Le corps des Sapeurs-Pompiers, la présidente et les membres de l'amicale vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2010



Au cimetière militaire lors des manifestations patriotiques du 11 novembre

Donneurs de Sang

ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES
DE SARRALTROFF - GOERLINGEN - OBERSTINZEL

C'est grâce aux dons réguliers qu'il est encore possible d'assurer, pour les malades et les accidentés, la mise à disposition de produits sanguins vitaux en quantité et qualité.

Par exemple, 600 dons de plasma et plaquettes sont nécessaires tous les jours en Alsace. Quelques règles sont à rappeler pour favoriser la sécurité des dons...

- Vous ne pouvez pas de donner votre sang si :
- vous avez eu une transfusion de sang même il y a longtemps,
- vous avez subi une intervention chirurgicale ou une endoscopie (coloscopie, gastroscopie, ...) dans les quatre derniers mois,
- vous avez eu une infection (toux, diarrhée, infection urinaire...) Depuis moins de deux semaines,
- vous avez eu une extraction dentaire, un détartrage ou un traitement de racines depuis moins d'une semaine,
- vous êtes revenus d'un pays tropical (zone de paludisme) depuis moins de quatre mois,
- pour les femmes, si vous êtes enceinte ou vous avez accouché au cours des six derniers mois,
- vous avez été dans une situation pouvant vous exposer aux virus du sida ou de l'hépatite : relations sexuelles avec partenaire(s) à risque, prise de drogue.

Les collectes de 2009 ont donné les résultats suivants :

9 janvier 2009 à Sarraltroff :	42 donneurs,
13 mars 2009 à Oberstinzel :	46 donneurs,
10 juillet 2009 à Goerlingen :	61 donneurs,
23 octobre 2009 à Sarraltroff :	61 donneurs.

Soit un total sur les quatre collectes de 210 donneurs.

Nous vous rappelons les dates des collectes pour l'année 2010 :

8 janvier 2010 à Sarraltroff,
12 mars 2010 à Oberstinzel,
9 juillet 2010 à Goerlingen,
22 octobre 2010 à Sarraltroff.

Restez fidèle et continuez de faire vivre la chaîne de la solidarité.

Bonne année et bonne santé à tous.



Amicale des sapeurs-pompiers

Après de nombreuses réunions du comité de l'amicale des sapeurs-pompiers et devant l'acharnement de certains membres, l'ensemble de l'amicale a été fière d'organiser le 1er concours de pétanque de Sarraltroff sur le parking de la nouvelle caserne, ainsi que sur le terrain fraîchement terminé par la commune. 26 équipes se sont affrontées en doublette tout au long de l'après-midi sous un grand soleil. C'est finalement l'équipe composée de Mr Charrier Francis et Mr Charrier Philippe, qui a remporté ce premier tournoi. Après ce bel après-midi, tout le monde s'est retrouvé sous le chapiteau pour déguster pizzas et flammes, enfin pour clôturer cette belle journée un feu d'artifice offert par l'Amicale fut tiré aux abords de la fête. Le comité espère vous retrouver le 5 juillet 2010 pour un nouveau concours.



Le concours de pétanque

Album souvenir



L'élus : spectacle de la Sarre à contes



Des idées cadeaux...

**NOUVEAUX
FORFAITS ILLIMITÉS**



LG GW 520

À PARTIR DE
29,90 €*

SMS ILLIMITÉS
24h/24 7j/7 vers tous



**INTERNET ET MAILS
ILLIMITÉS⁽²⁾**



APPELS

À PARTIR DE
29,90 €*

2h⁽³⁾

À PARTIR DE
34,90 €*

3h⁽³⁾

À PARTIR DE
39,90 €*

4h⁽³⁾

(1) SMS métropolitains non surtaxés entre 2 personnes physiques et à usage privé. (2) Sous réserve de mobile compatible. Accès illimité à internet exclusivement sur et depuis votre mobile. Usage modem, services de Voix sur IP Peer to Peer et Newsgroups interdits (facturés le cas échéant en hors forfait). Les surtaxes des téléchargements et services restent payantes. Emails illimités en émission et réception, sans pièces jointes, depuis les messageries du type POP3 et IMAP de tous les fournisseurs compatibles avec l'offre, uniquement à partir de l'application Messenger & Mail. Afin de permettre à tous ses clients d'avoir accès au réseau dans des conditions optimales, NRJ Mobile pourra limiter le débit maximum de connexion au-delà de 500 Mo d'échanges de données (internet et emails) par mois jusqu'à la prochaine date de facturation. (3) Temps maximum de communication calculé à partir d'un usage exclusif d'appels voix en France Métropolitaine. (4) Forfaits avec engagement de 12 ou 24 mois.

*Tarifs mensuels avec engagement de 24 mois
Pour engagement de 12 mois : + 5 €/mois.
Prix au-delà du forfait : 0,35 €/min.

FORFAITS⁽⁴⁾

**Be
web**

par



CRÉDIT MUTUEL ETANGS ET DEUX PROVINCES

1 rue du Mal Leclerc
57930 FENETRANGE

6 Rue De Gaulle
57400 LANGATTE

18 Grand Rue
57930 MITTERSHEIM

1 Route de Fénétrange
57400 SARRALTROFF

Tél 08 20 89 15 43 (0,12€/mn) • E-mail 05520@cmcee.creditmutuel.fr